



Projet d'éoliennes flottantes en Méditerranée et leur raccordement

Réunion publique d'information et d'échanges

Narbonne, le 19 décembre 2023

 dgec.a06.mediterranee@developpement-durable.gouv.fr

Intervenants

Rémi RECIO, sous-Préfet de Narbonne

Matthieu LAURENT, responsable pôle éolien en mer, à la DGEC (ministère de la Transition énergétique)

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant en Méditerranée, à la DREAL Occitanie (ministère de la Transition énergétique)

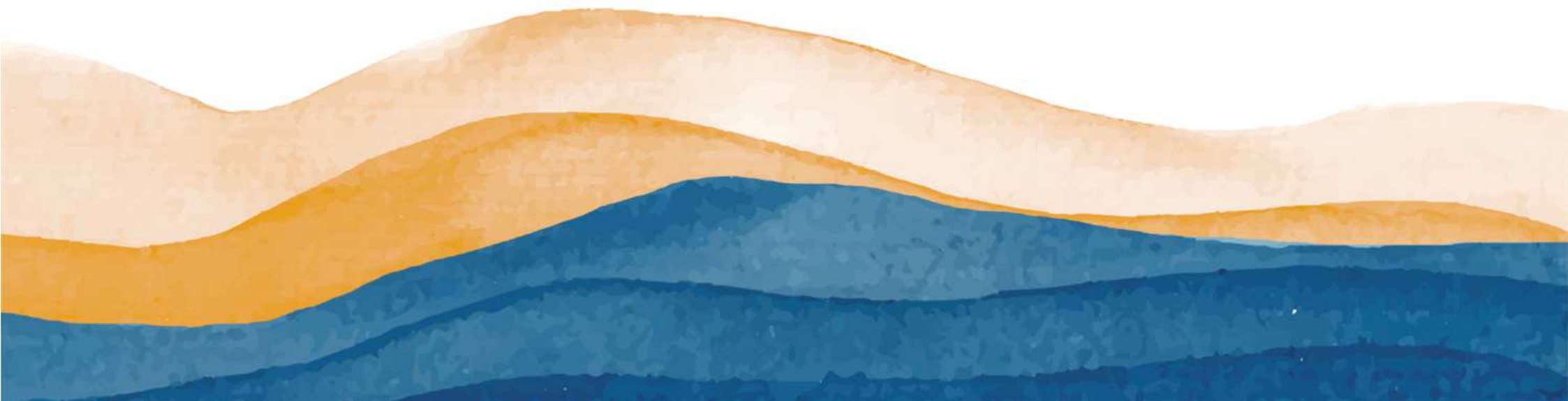
Yannick BOCQUENET, responsable de projets en concertation, à RTE pour le raccordement

Bernard-Henri LORENZI, garant – Commission nationale du débat public (CNDP)



Intervention de Rémi Recio

Sous-préfet de Narbonne, Préfecture de l'Aude



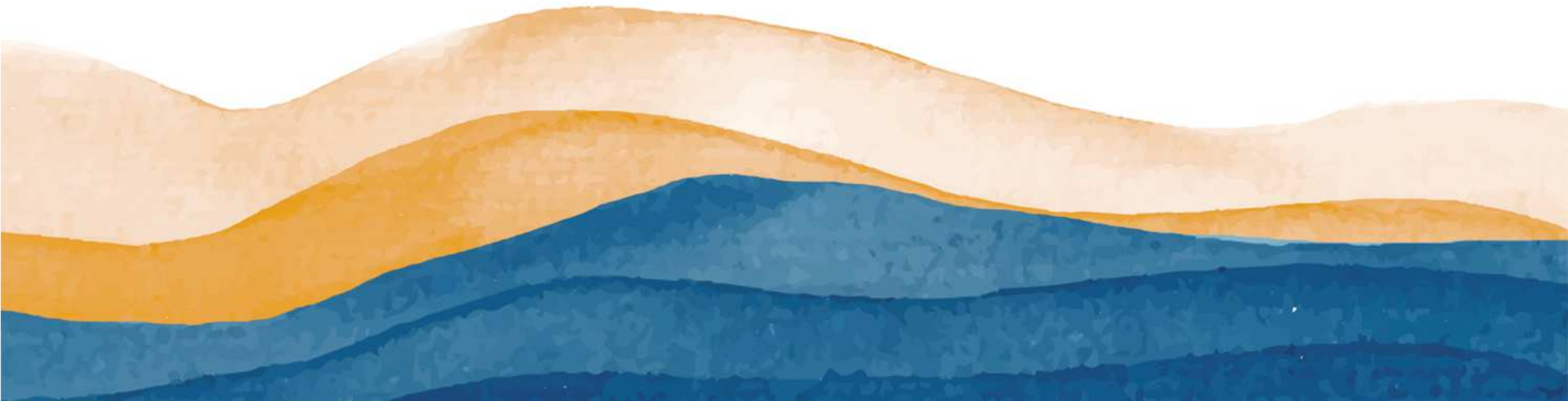
Les sujets au programme ce soir

1. Quel projet éolien en Méditerranée ?
2. Les prochaines étapes du projet
3. La poursuite du dialogue avec le territoire



Intervention de Bernard-Henri Lorenzi

Garants de la concertation - CNDP





MA PAROLE À DU POUVOIR

La Commission nationale du débat public

Les garant.e.s de la concertation continue du débat public éolien en Méditerranée

Narbonne 19 décembre 2023

Marseille 21 décembre 2023

LA CNDP

Qui sommes-nous ?

Des garants indépendants et neutres nommés par la
CNDP

**Bernard
Lorenzi**

Retraité (Inspection
des finances puis
dirigeant de société)

**Laura
Michel**

Maître de
conférences des
universités

- Les garants sont des **facilitateurs** pour le public et des **incitateurs** pour le(s) MO.
- Ils **ne prennent pas position sur le fond** du projet mais ils doivent veiller au bon déroulement de la procédure vis à vis de l'information des publics jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.



Quel est le fondement de l'intervention
de la CNDP?

Article 7 de la Charte de l'Environnement (constitutionnalisée en 2005) :

“Toute personne a le **droit** [...] d'accéder aux **informations** relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de **participer** à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.”

Les 6 principes de la CNDP



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail, et dans son exigence vis-à-vis du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative des contributions, et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre de tous les publics

Que faisons-nous ?

Pour veiller à votre bonne information et participation

- **Nous suivons l'état de prise en compte** des enseignements issus du débat public (vos suggestions ainsi que les recommandations de l'équipe du débat)
- **Nous prescrivons des actions et donnons** aux responsables du projet **des conseils méthodologiques** pour la concertation de suivi
- **Nous vous servons de recours** le cas échéant dans le dialogue avec les responsables du projet
- **Nous rendons compte** de l'état de prise en compte de nos recommandations sur la concertation de suivi (rapport annuel public).

Quelle lettre de mission?

Suite au débat public, la CNDP a souligné un certain nombre d'**enjeux** et de **points d'attention** pour la concertation continue*.

Deux points essentiels :

- Que les modalités de la concertation continue permettent au grand public de **contribuer directement aux prises de décisions** et offrent une visibilité sur la prise en compte des **retombées locales** des projets et de leur **impact sur les milieux**.
- Que les responsables du projet **justifient** les zones retenues, notamment au regard des critères **écologiques** et des études environnementales en cours.
- Les garants ont remis leur 1^o rapport intermédiaire de la concertation continue (en ligne CNDP)**

* lettre de mission des garants : <https://www.eolienneresenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-mediterranee/deux-projets-en-mediterranee>

** <https://www.debatpublic.fr/les-projets-en-debat-170>

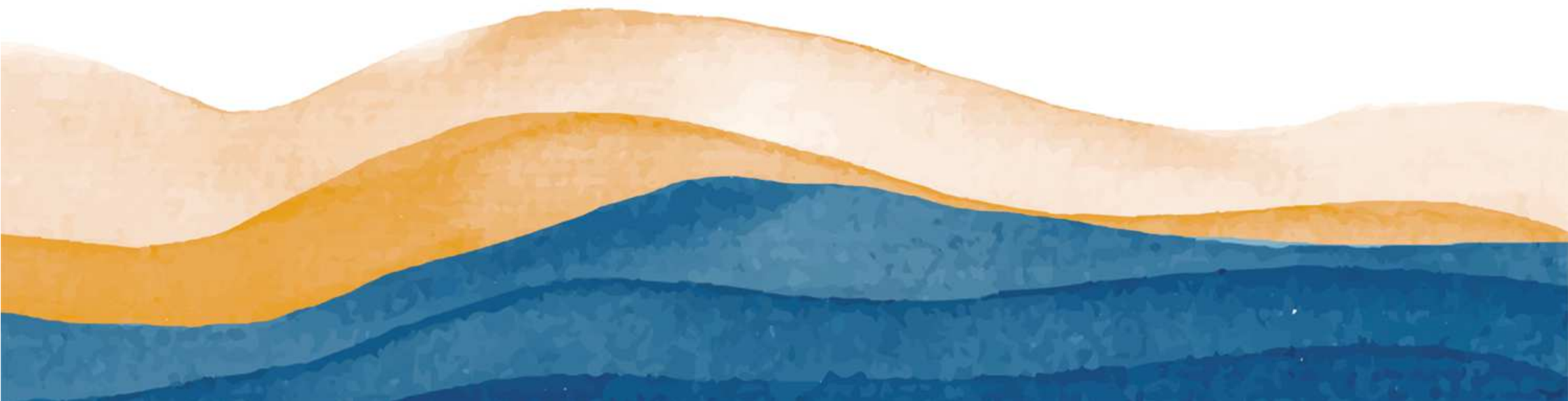
Vous avez des questions
ou observations ?



eolienmed@garant-cndp.fr

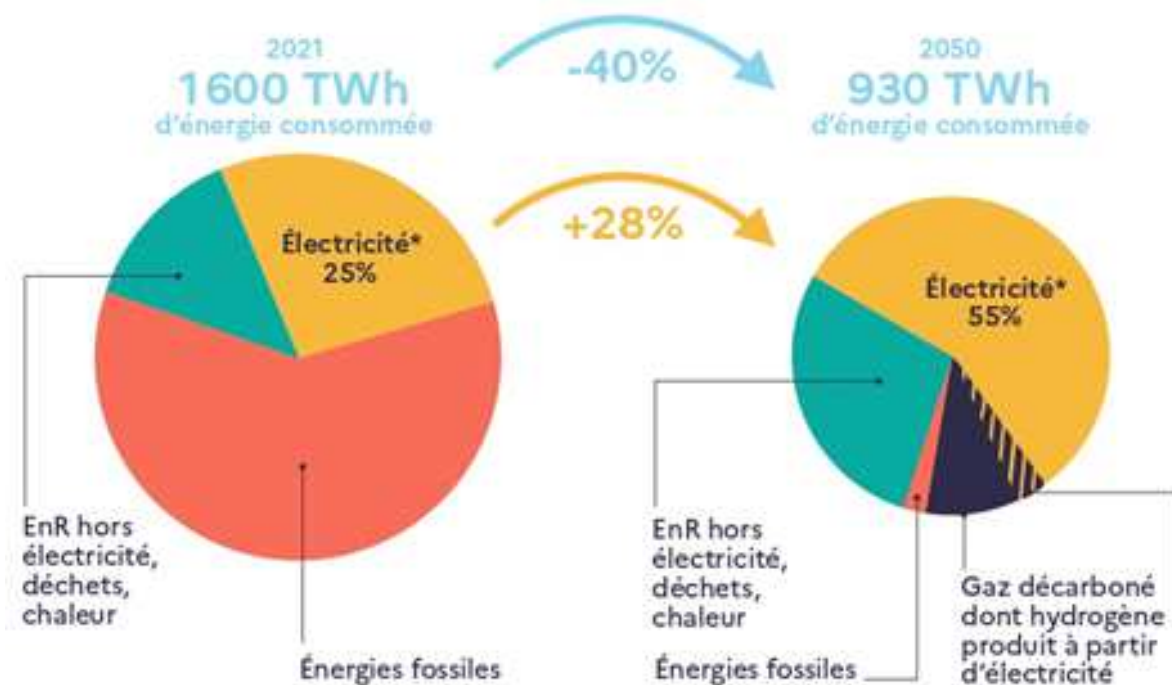
LA CNCP

1. Quel projet éolien en Méditerranée ?



Pourquoi développer l'éolien en mer ?

Consommation d'énergie finale en France et dans la SNBC



4 leviers d'action :

- Sobriété énergétique
- Efficacité énergétique
- Nucléaire
- Energies renouvelables, dont déploiement ambitieux de l'éolien en mer.

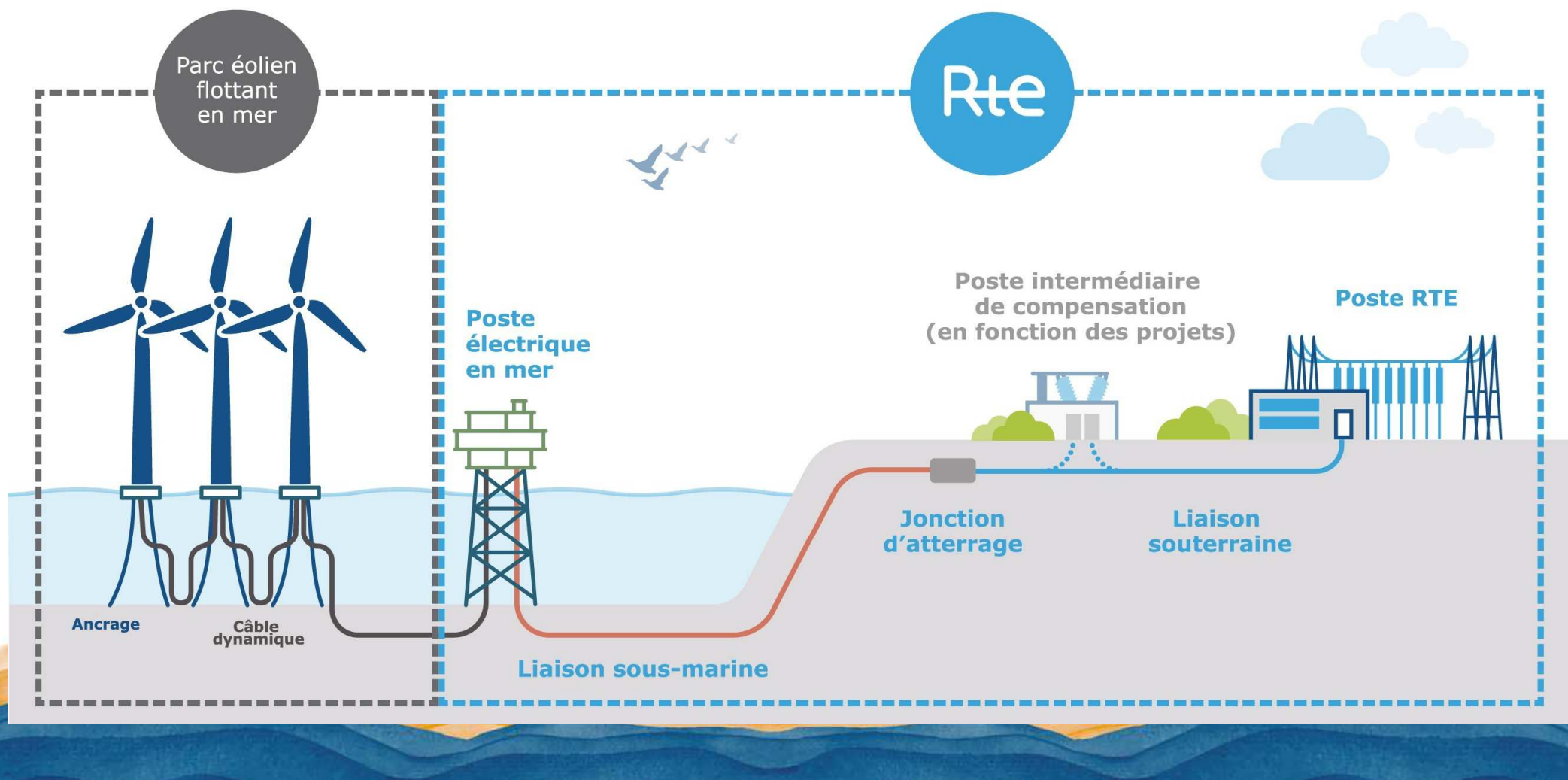
L'éolien en mer possède de nombreux avantages (importante production d'électricité à bas coût, création d'emplois en France, peu d'émissions de gaz à effet de serre). Son développement constitue donc une priorité pour la France.

Projets éoliens en mer en développement
sur les façades maritimes françaises

L'éolien en mer en France



Le fonctionnement d'un parc éolien flottant et son raccordement



L'État et RTE, co-maîtres d'ouvrage du projet

Élaboration du projet, débat public, cahier des charges

Construction et exploitation



Parcs éoliens



Maîtrise d'ouvrage : État



2 parcs éoliens de 250 MW chacun
Choix **développeur(s) éolien(s)** en 2024

2 extensions de 500 MW chacune
Choix **développeur(s) éolien(s)** en 2025-2026



Raccordement



RTE porte le projet de raccordement



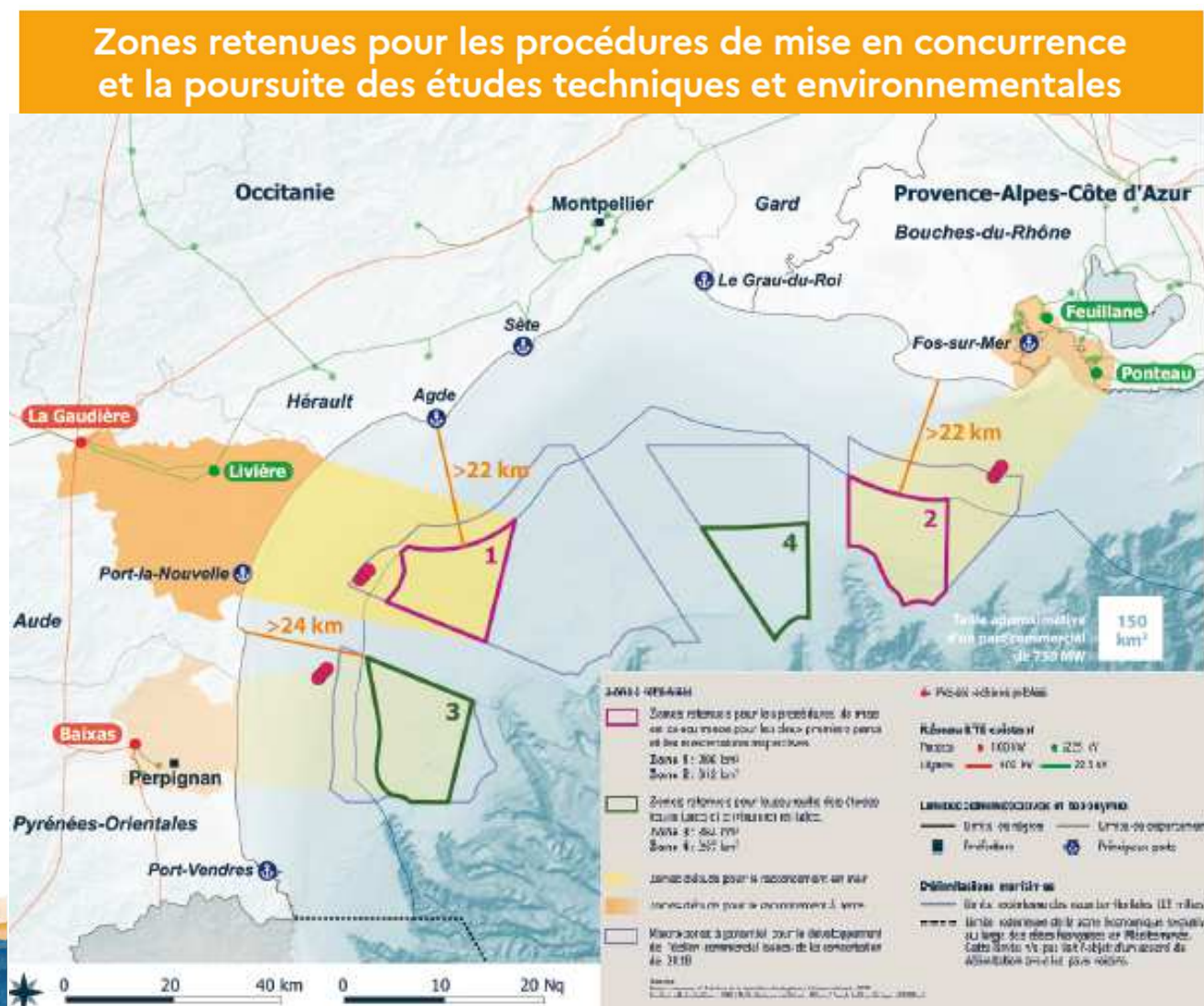
RTE réalise et exploite le raccordement



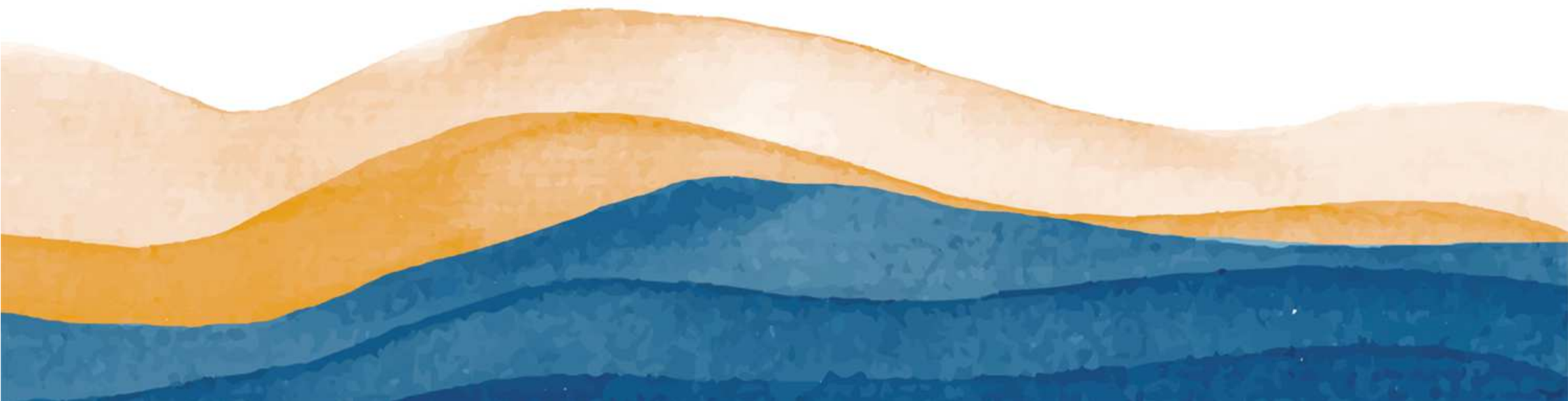
Une longue démarche de concertation menée par l'Etat

Les concertations menées sur la façade depuis 2015, ont abouti à :

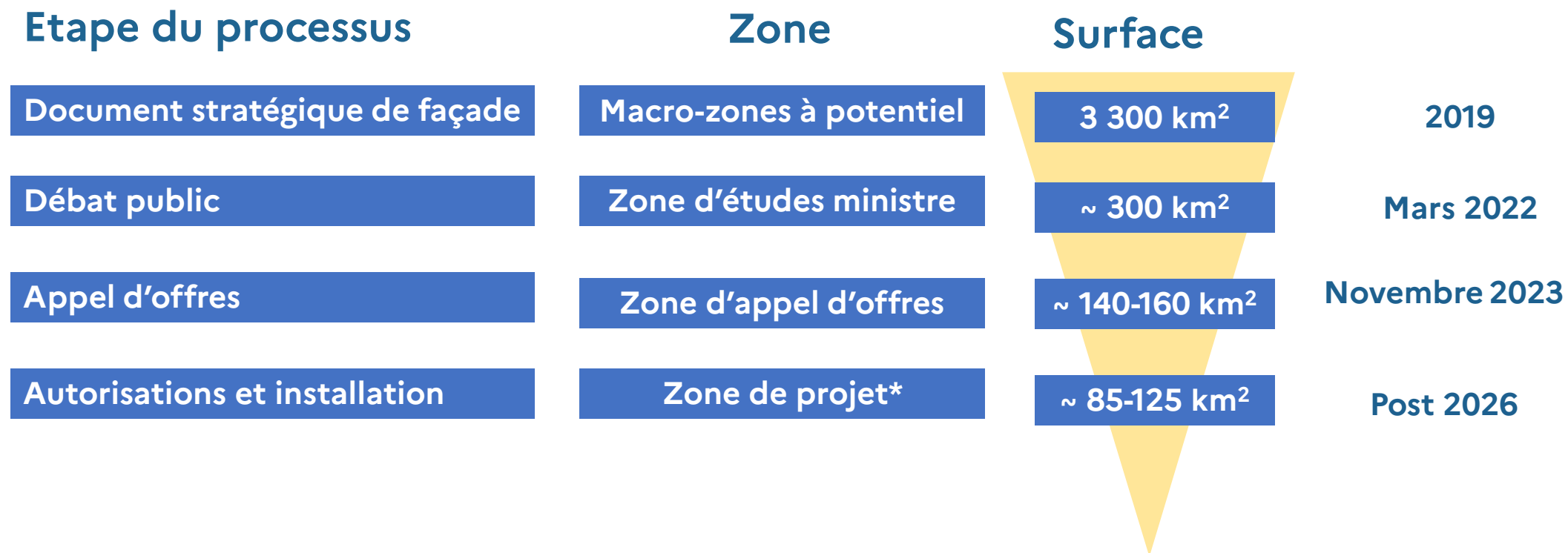
- en 2015, la planification de l'éolien en mer en Méditerranée, notamment l'implantation de fermes pilotes
- en 2018, l'identification de 4 macro-zones à potentiel pour le développement de l'éolien flottant commercial, intégrées au DSF
- en 2021, un débat public relatif au 2 parcs de 750MW et leur raccordement
- en mars 2022, l'identification de 4 zones pour la poursuite des études et des procédures de mise en concurrence pour les 2 parcs de 750MW
- en juin 2023, la confirmation de la zone 2 pour l'accueil du second parc et de son extension
- en novembre 2023, le choix des zones d'appel d'offres



Le choix des zones d'appel d'offres



Localisation précise des zones de projet de 750 MW



* Les ratios qui seront retenus au stade des autorisations sont ici donnés à titre prospectif et pourraient différer de ce qui est indiqué ici, en fonction de la prise en compte des enjeux environnementaux et d'usage

Prise en compte des enjeux pour appliquer la séquence « Éviter »

Le travail a été conduit en utilisant les suggestions du public sur les enjeux suivants :



Environnement

en particulier



Avifaune



Pêche



Paysage

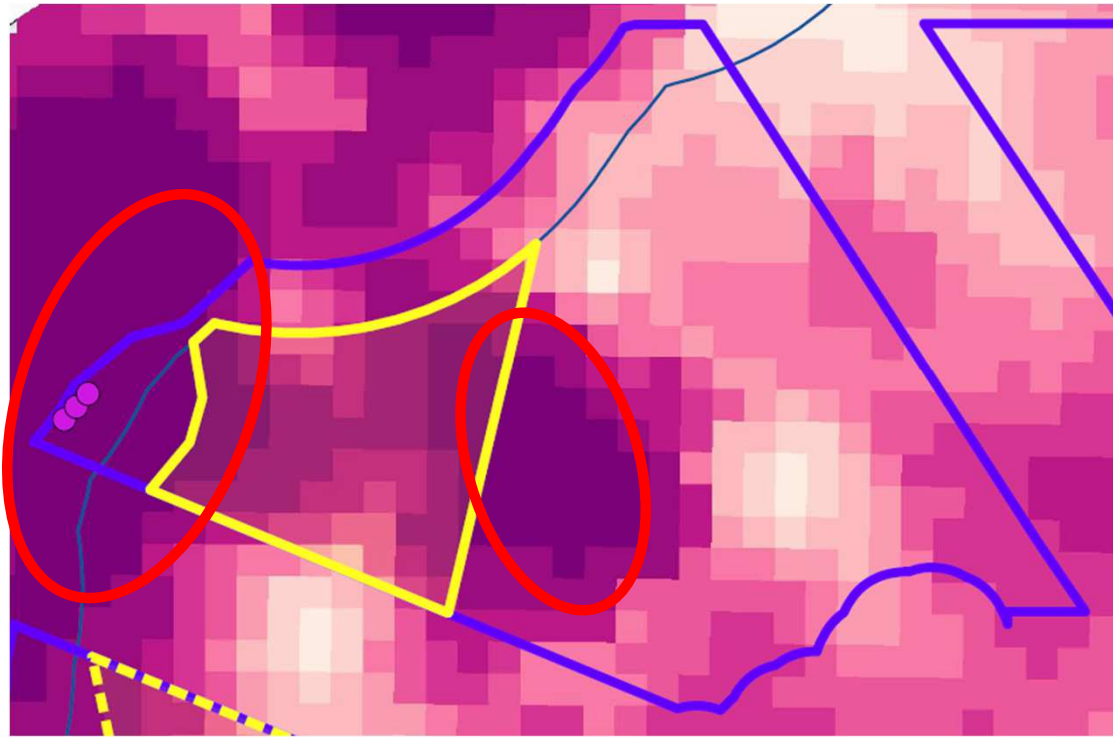


Vent

Les enjeux transport maritime et sols marins ont été étudiés et ne sont pas discriminants

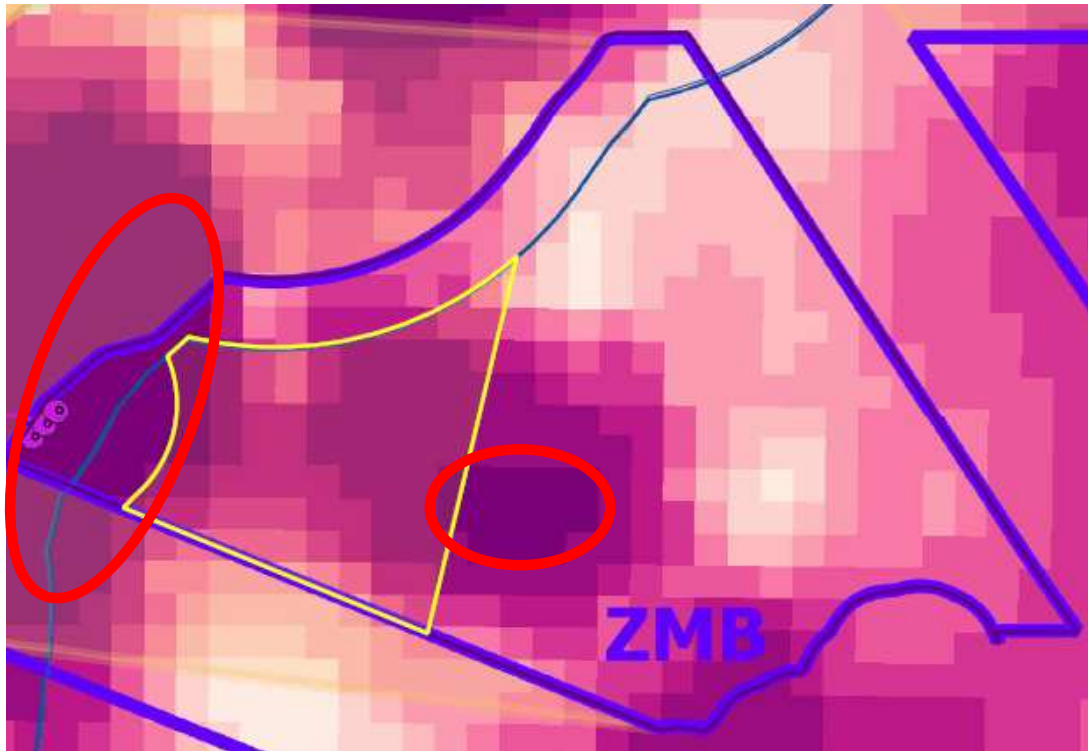


Prise en compte des enjeux environnementaux – avifaune marine – zone 1



Eviter les zones de risque d'effet les plus élevés à l'ouest et à l'est

Prise en compte des enjeux environnementaux – oiseaux marins, espèces d'intérêt communautaire* – zone 1



Eviter sur les zones de risque d'effet les plus élevés à l'ouest et à l'est

** Le goéland a été retiré des espèces considérées pour élaborer la carte.*

Prise en compte des enjeux pêche – zone 1

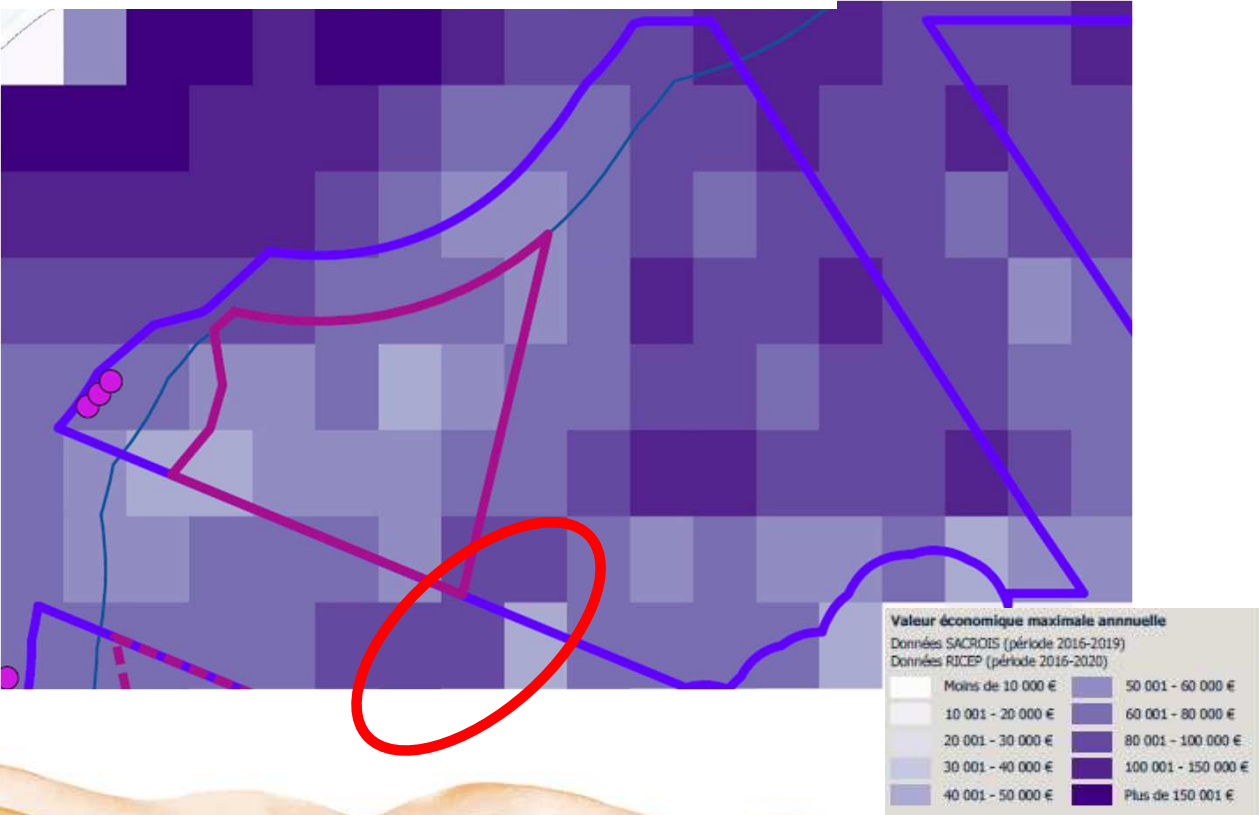
Zone WestMed (d'interdiction de chalutage de septembre à avril)



Éviter l'implantation dans la zone des 80-90m (hors zone WestMed)

Prise en compte des enjeux pêche – zone 1

Valeur économique de la pêche



Éviter les zones de valeur économique les plus importantes (> 80 k€).

Prise en compte des enjeux paysagers – zone 1

L'impact paysager dépend de :

- La taille des éoliennes,
- Leur distance à la côte,
- Leur couleur et leur balisage,
- Le point de vue,
- La visibilité.

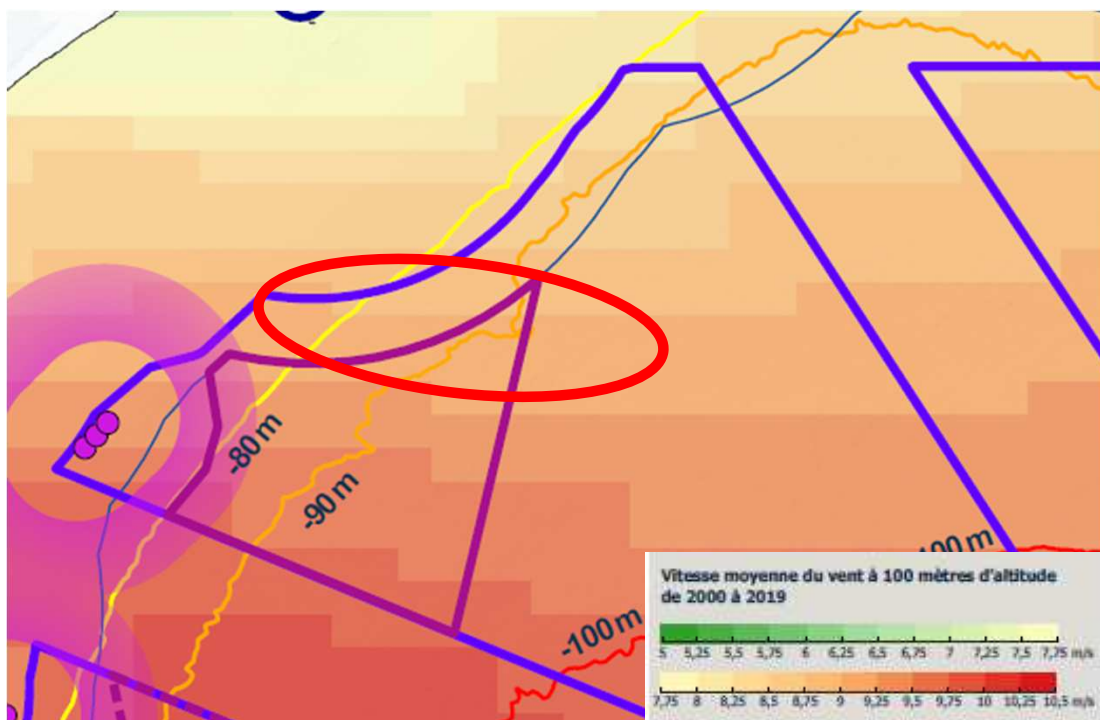


Limiter l'impact paysager

Pour réduire l'impact paysager, **privilégier un éloignement des parcs de la côte**, en intégrant la prise en compte des points de vue « haut » (site classé de la Clape, Cap d'Agde, promontoire du cap Leucate...) qui constituent un théâtre ouvert sur la mer, **et adopter une forme compacte**



Prise en compte des enjeux Vent – zone 1



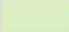


Eviter les zones les
relativement moins
ventées

Prise en compte des habitats – zone 1



Eviter les zones d'impact sur les habitats benthiques

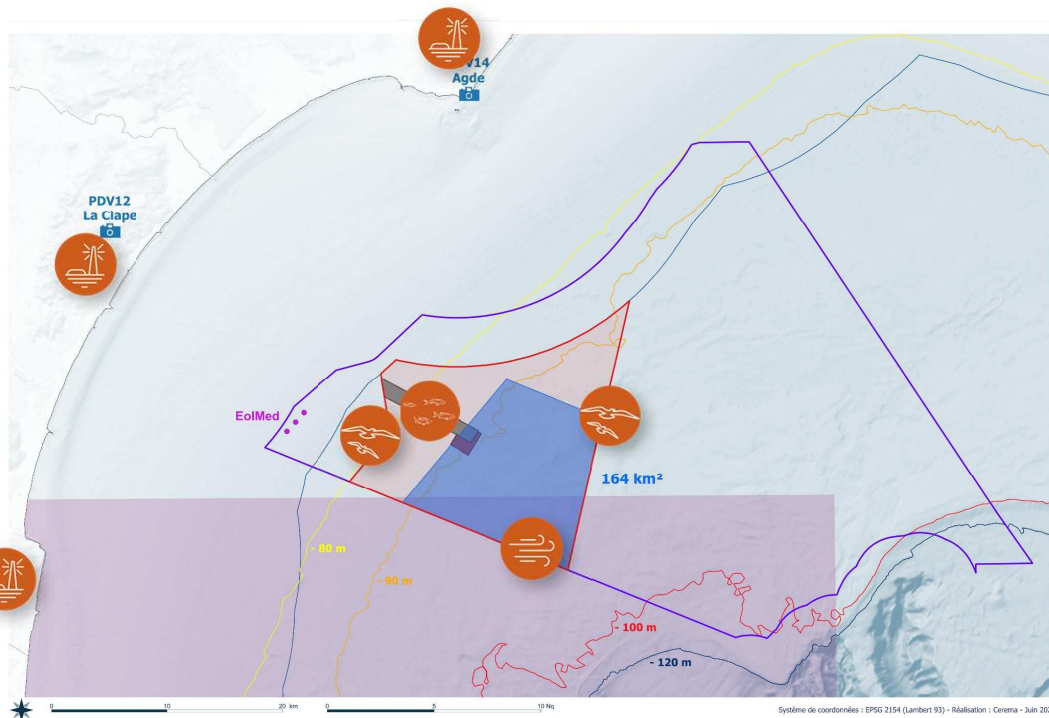
Habitats benthiques / Risque d'effets

- | | |
|---|--|
|  Faible |  Tête de canyon |
|  Moyen | |

Structures géomorphologiques particulières

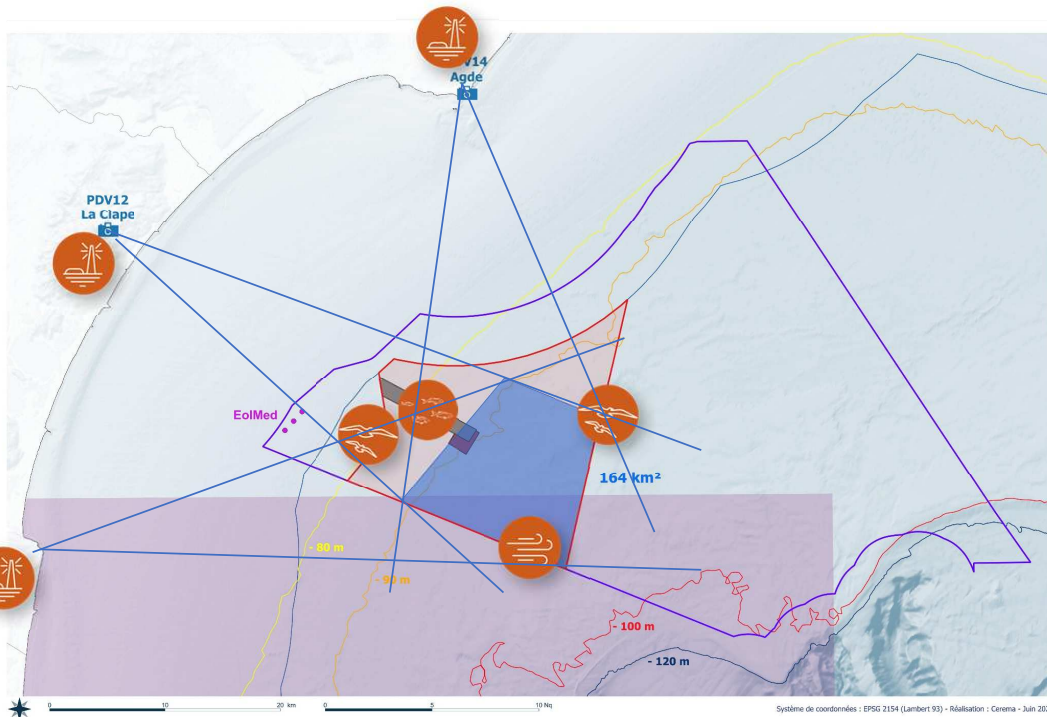
- | | |
|--|---|
|  Dunes |  Roche |
|  Pockmark | |

Scénario de moindre impact qui a été présenté aux acteurs - Zone 1



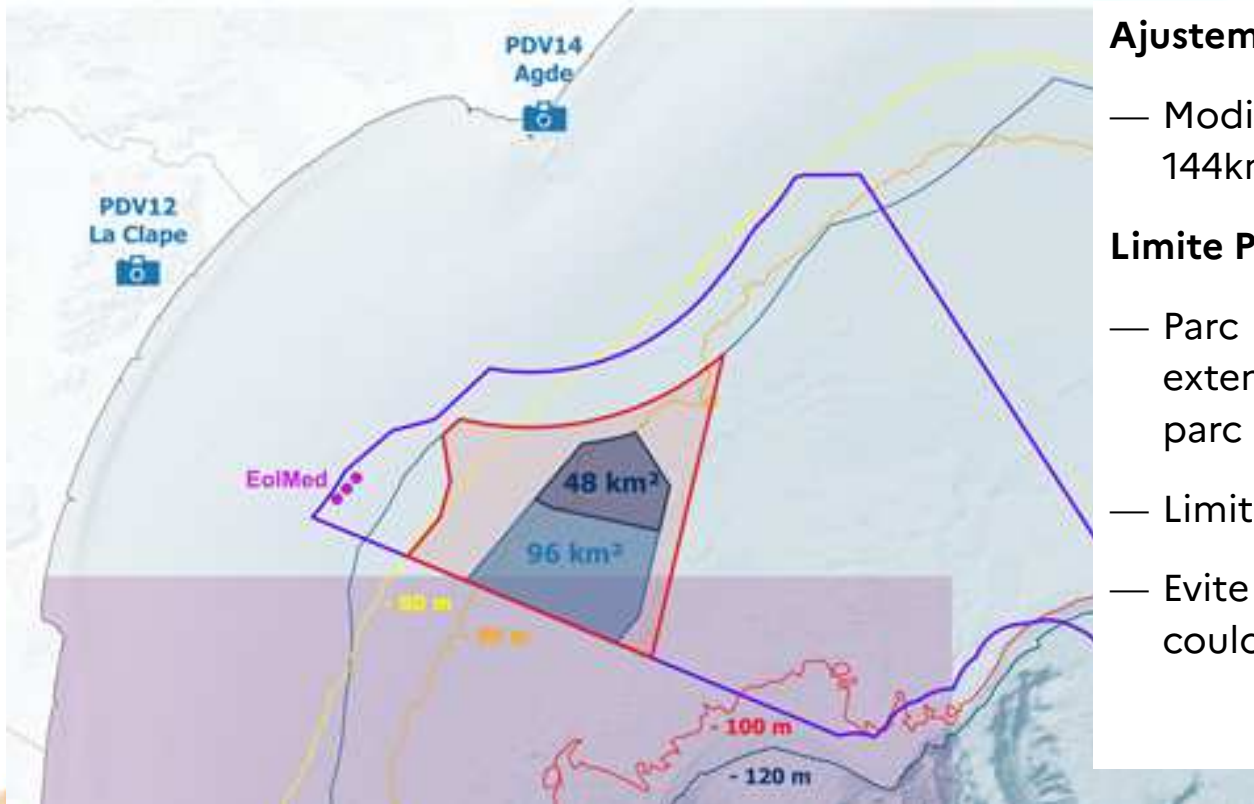
- Evite l'enjeu oiseau situé à l'Ouest / minimise a priori l'impact sur les oiseaux migrateurs
- Réduit l'impact paysager (Eloignement à la côte et Compacité / La Clape, Agde)
- Réduit l'impact sur la pêche (quasi totalement au sein de la zone WestMed > 90m de fonds)
- Mobilise les espaces les plus ventés

Scénario de moindre impact qui a été présenté aux acteurs - Zone 1



- Evite l'enjeu oiseau situé à l'Ouest / minimise a priori l'impact sur les oiseaux migrateurs
- Réduit l'impact paysager (Eloignement à la côte et Compacité / La Clape, Agde)
- Réduit l'impact sur la pêche (quasi totalement au sein de la zone WestMed > 90m de fonds)
- Mobilise les espaces les plus ventés

Scénario ajusté après concertation et limite P1/P2 - Zone 1



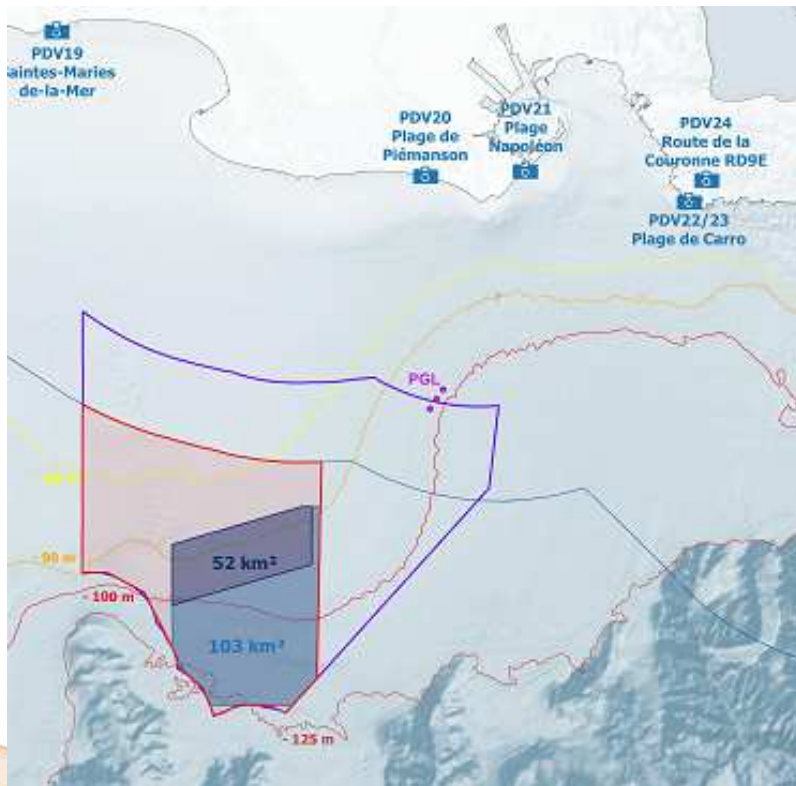
Ajustement contours zone 1 :

— Modification des contours, surface totale réduite à 144km² (P1 48km² + P2 96km²)

Limite P1/P2 :

- Parc initial P1 au Nord en dehors du PNMGL, extension ultérieure P2 au Sud et pour partie dans le parc marin (~43km²)
- Limite les effets de sillage entre P1 et P2
- Evite les contraintes associées à la réservation d'un couloir pour raccorder les câbles de P2 au sein de P1

Scénario ajusté après concertation et limite P1/P2 - Zone 2



Ajustement contours zone 2 :

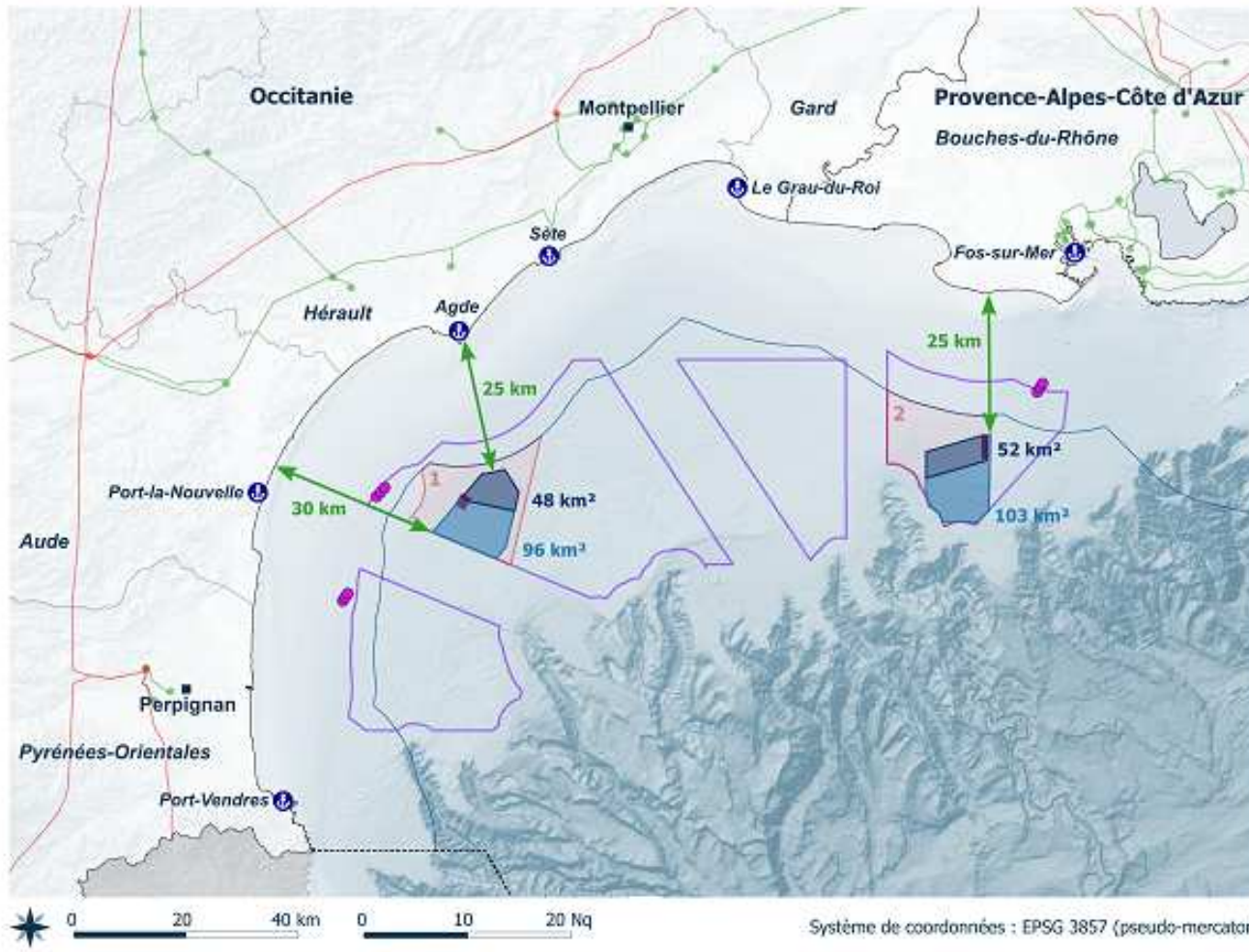
- Déplacement limite Nord vers le Sud parallèlement aux lignes bathymétriques
- Déplacement limite Ouest vers l'Ouest
- 13 km² supprimés au Nord et 8 km² ajoutés à l'Ouest

Limite P1/P2 :




- Parc initial au Nord face au vent dominant
- Réserve d'un couloir de 600m pour raccorder les câbles de P2 sans rentrer dans P1

Les zones d'appel d'offres

Zones retenues pour les appels d'offres des premiers parcs et pour leurs extensions

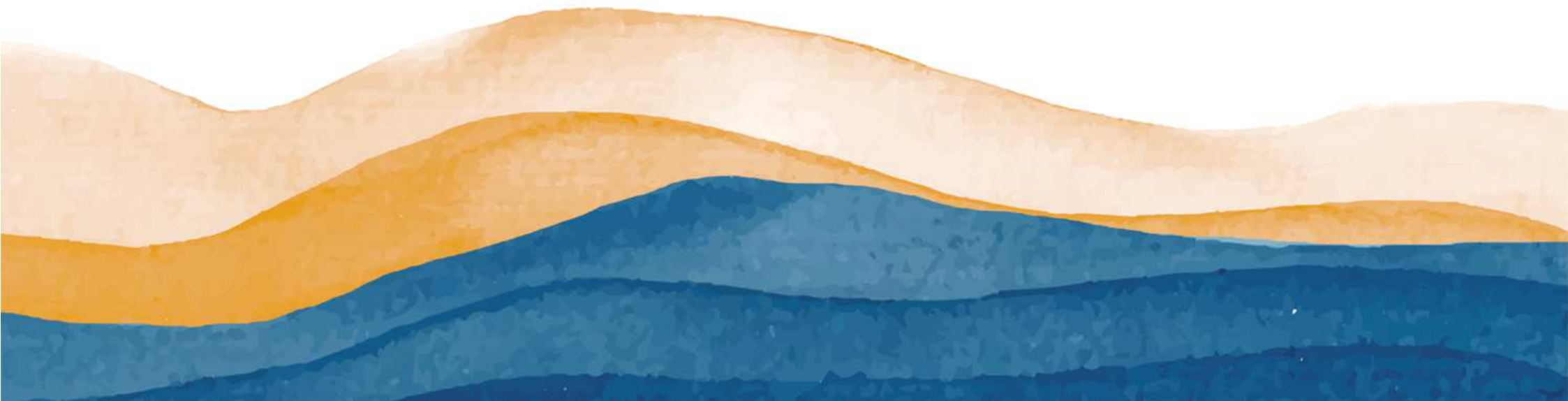


Zones retenues

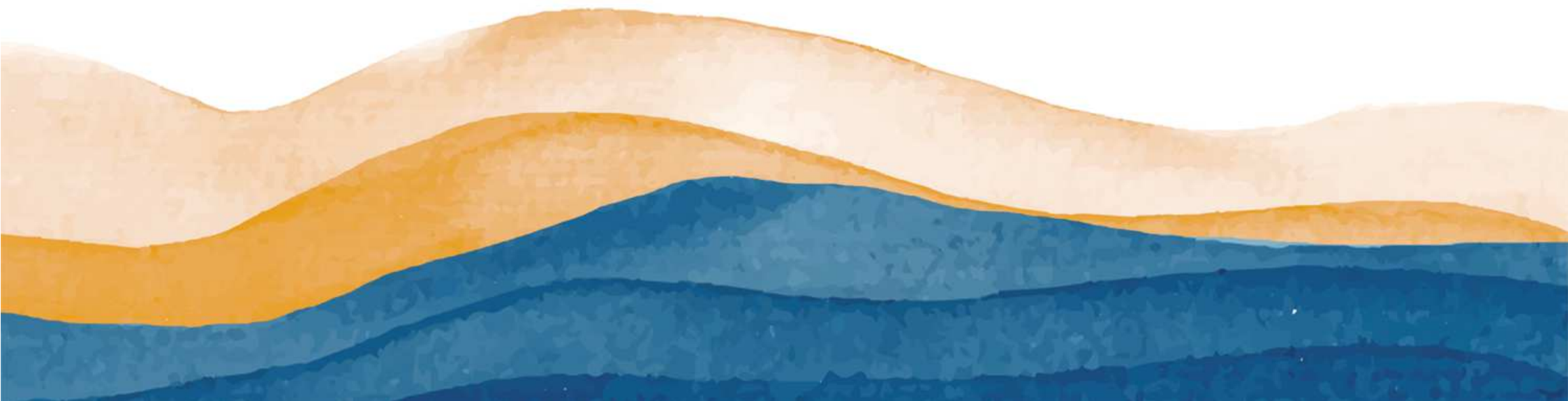
-  Zones retenues pour l'appel d'offres des parcs d'environ 250 MW (AO6)
-  Zones retenues pour l'appel d'offres à venir des parcs d'environ 500 MW
-  Zones au sein desquelles serait implanté chaque poste électrique en mer mutualisé



Échanges avec les participants



2. Les prochaines étapes du projet

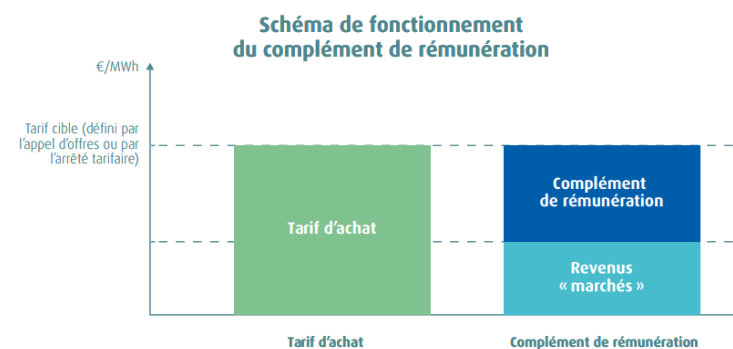


La procédure de mise en concurrence



Pourquoi une procédure de mise en concurrence pour l'attribution d'un parc?

- **Droit de construire le projet** sur la zone spécifiée dans le cahier des charges **sous réserve de l'obtention des autorisations, et droit de raccorder le projet au poste RTE**
- **Droit et obligation de conclure un contrat avec EDF-OA** pour la revente de l'électricité produite
- **Tarif d'achat garanti sur 20 ans** selon un mécanisme de **complément de rémunération garanti par l'Etat**

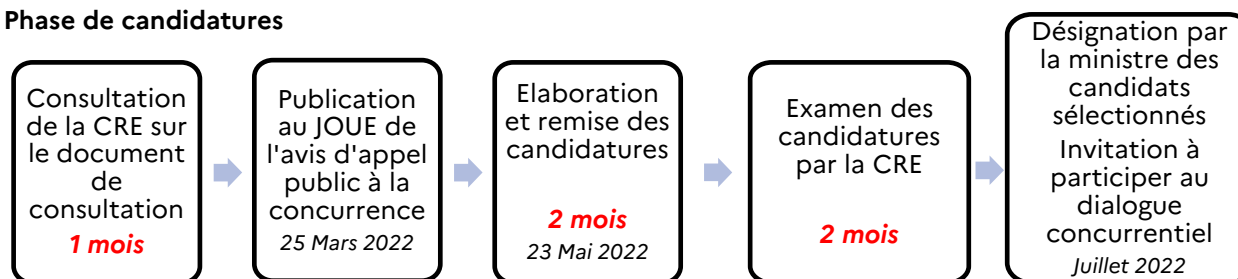


37

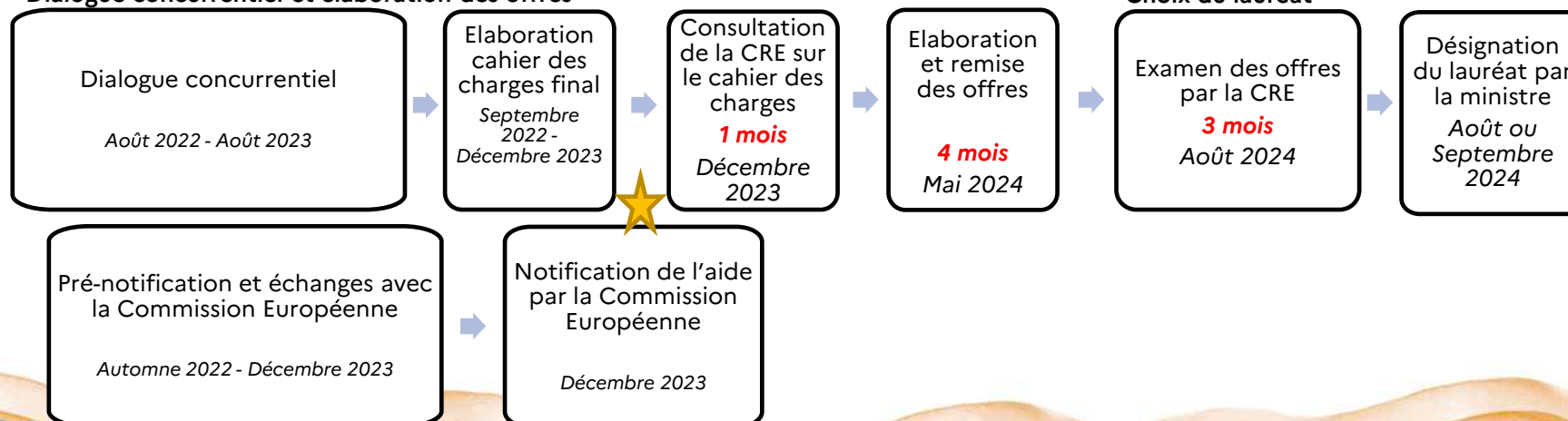
- ⇒ De nombreuses **similitudes avec l'attribution d'un marché public**
- ⇒ Une procédure de mise en concurrence permet de tendre vers des projets de qualité, avec un **impact le plus faible possible sur les finances publiques**

Les étapes de la procédure de mise en concurrence

Phase de candidatures



Dialogue concurrentiel et élaboration des offres



Le dialogue concurrentiel

L'État construit le cahier des charges en s'appuyant sur l'ensemble des contributions tout en s'assurant de la conformité des clauses avec la réglementation européenne.

Avant le dialogue concurrentiel

Conclusions du débat public

5 réunions plénières
1 bilatérale/candidat
1 visite de laboratoire
12 contributions écrites

Pendant le dialogue concurrentiel

Phase de concertation post-débat public

Échanges avec les candidats

Échange avec la Commission européenne  Approbation de l'Aide d'état

Réunions de travail avec le régulateur (CRE) et avis informels 

Avis sur le cahier des charges

Réunions de travail avec RTE et échanges sur des versions du CdC

Autres réunions de travail (DGE, DREAL, Régions, préfecture maritime, CS éolien flottant, comités des pêches, OP etc.)

Réunions de travail
2 questionnaires remplis
Documents de pré-notification et de notification
Echanges sur projet de décision

Contributions écrites
Réunions d'échange
Présentation au CS
Echanges sur des sections du CdC



Gestion de la confidentialité pour garantir l'équité de traitement entre les candidats

Le cahier des charges de la procédure



Les principaux thèmes traités dans le cahier des charges

Sélection du lauréat en fonction de :



Ses engagements
environnementaux



Ses engagements en matière
de développement territorial



De façon à obtenir le meilleur tarif

Prise en compte des enjeux liés à :



La pêche



L'intégration paysagère



Le tourisme

41



L'environnement

Quel cadre pour le cahier des charges?

- Le complément de rémunération, **indispensable à la réalisation du projet**, est considéré comme une **aide d'Etat**

⇒ **Notification à la Commission Européenne (obtenue début décembre 2023) :**

- Le prix doit représenter au minimum 70 % de la note
 - Respect strict des règles de la libre circulation des travailleurs et de la liberté d'établissement des entreprises : **Pas de critères de « contenu local » possibles**
 - Critères **non discriminatoires entre les candidats et liés à l'objet du projet**
- **Caractéristiques variables:** les caractéristiques techniques précises ne sont pas fixées au stade de l'offre
 - La désignation comme Lauréat **n'est pas une autorisation environnementale** : l'offre ne définit pas encore les mesures précises prises pour protéger la biodiversité et l'environnement

Zoom sur les critères de notation de l'AO6

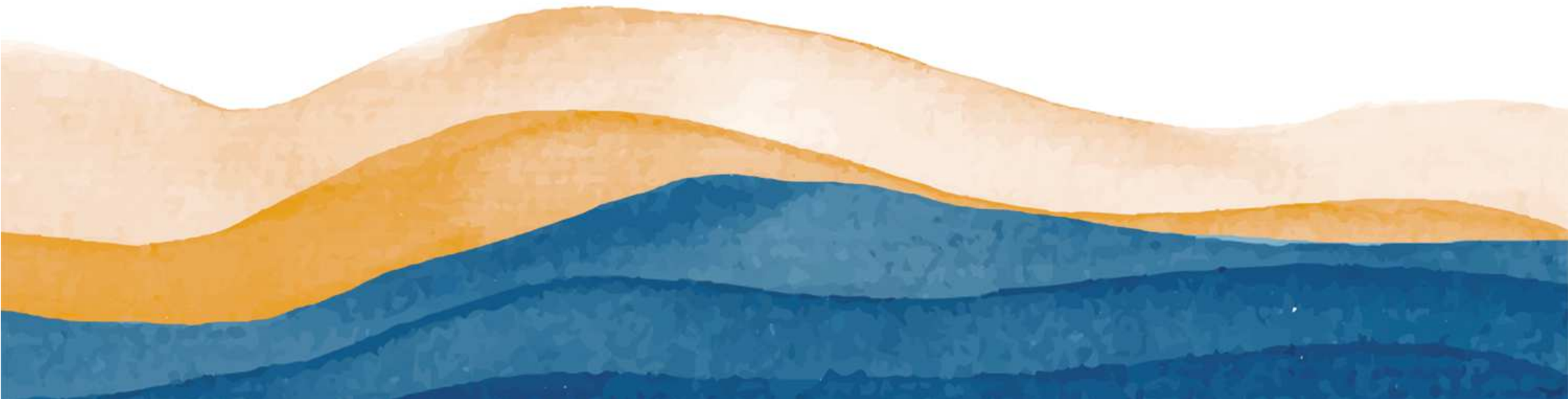
Critère de notation (sur 100 points)	Pondération
1) La valeur économique et financière de l'offre	75
Valeur du tarif de référence.	70
Robustesse du montage contractuel et financier.	5
2) Prise en compte des enjeux environnementaux	13
Nombre maximal d'éoliennes de l'Installation	1
Montant minimum que le Candidat s'engage à allouer (a) aux mesures ERC et au suivi environnemental du Projet hors Démantèlement et (b) au Fonds Biodiversité	8
Maximisation du taux de recyclage, de réemploi ou de réutilisation des pales.	2
Maximisation du taux de recyclage, de réemploi ou de réutilisation des aimants des génératrices.	2
3) Prise en compte des enjeux sociaux et de développement territorial	12
Part des prestations d'études et d'installation que le Candidat s'engage à faire réaliser par des PME.	4
Part des prestations d'entretien, de maintenance et d'exploitation que le Candidat s'engage à faire réaliser par des PME.	2
Montant de financement ou investissement participatif proposé pour l'installation.	2
Engagements en matière d'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.	4

Autres aspects importants du cahier des charges

- Les 2 lauréats seront distincts
- Budget maximum de l'aide de 4,12Md€ sur 20 ans pour une hypothèse de prix de marché à 36€/MWh - moins d'1/3 mobilisé si prix de l'électricité à 100€/MWh ou différence de 30€/MWh entre tarif d'achat et prix moyens de l'électricité
- Critères de recevabilité des offres:
 - les capacités techniques et financières des candidats qui doivent être à un niveau au moins équivalent à celui exigé au stade de la sélection des candidatures ;
 - la localisation de chaque installation ;
 - la puissance de chaque installation ;
 - la part minimale des fonds propres par rapport au montant à financer ;
 - le montant maximal du tarif de référence demandé ;
 - le nombre maximal d'éoliennes proposé ;
 - le taux minimal de recyclage, de réemploi ou de réutilisation des pales, aimants des génératrices, flotteurs, ancrages, mâts et nacelles utilisés pour le projet ;
 - la part minimale des prestations d'étude, de fabrication des composants et de travaux à faire réaliser par des « PME » jusqu'à la date effective de mise en service ;
 - la part minimale des prestations d'entretien, de maintenance et d'exploitation à faire réaliser par des « PME » à compter de la date effective de mise en service et jusqu'au terme du contrat de complément de rémunération ;
 - le seuil maximal de l'évaluation carbone de l'installation ;
 - le seuil maximal du bilan carbone du transport sur site lors de la maintenance ;
 - la fourniture d'un certificat d'audit du modèle financier.



Les études techniques et environnementales



Les études techniques menées par l'Etat sur les zones « parcs »

- **Gisement éolien** : permet de définir la capacité de production du site.
- **Bathymétrie et sédimentologie** : connaître la hauteur de la colonne d'eau ainsi que la nature des premières couches des fonds marins.
- **Géophysique et géotechnique** : préciser la nature des sols marins en profondeur.

Gisement éolien



Météo France - Bouée LIDAR
Jusqu'en septembre 2024

Bathymétrie - sédimentologie



SHOM - Etude réalisée en mars 2022
et automne 2023

Géophysique et géotechnique

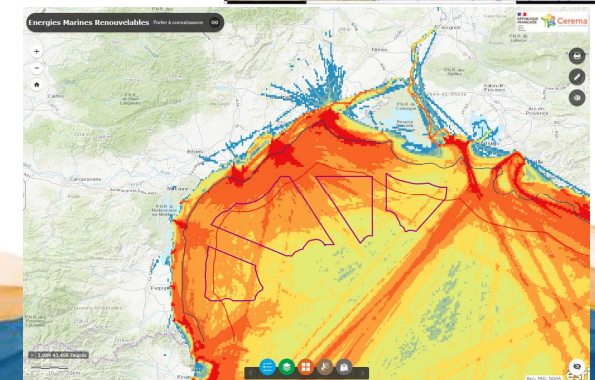
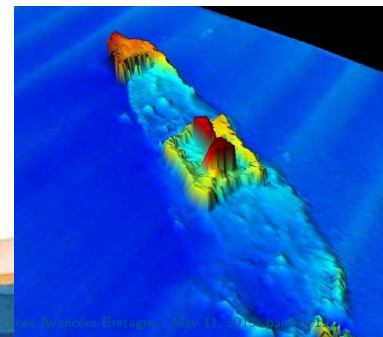
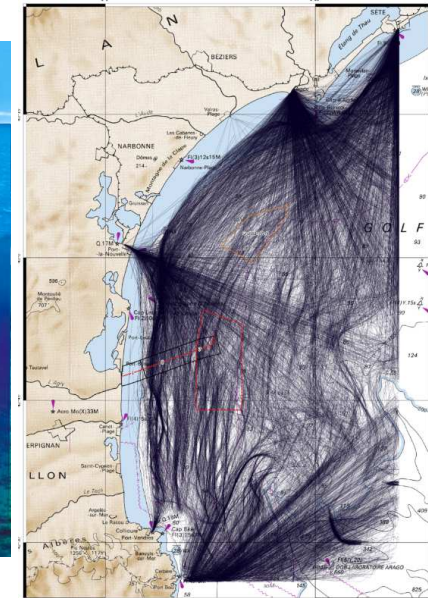
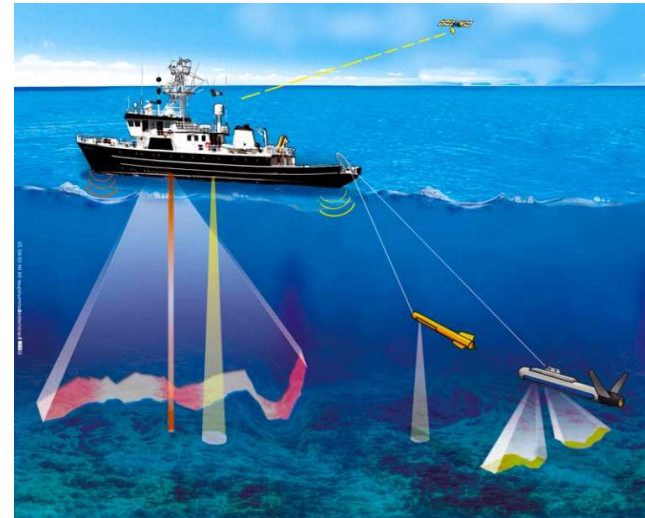


Tecnoambiente
Etude réalisée en 2023

Les études techniques menées par RTE sur la zone de raccordement

Pour connaître les caractéristiques physiques de la zone de raccordement en mer et les usages

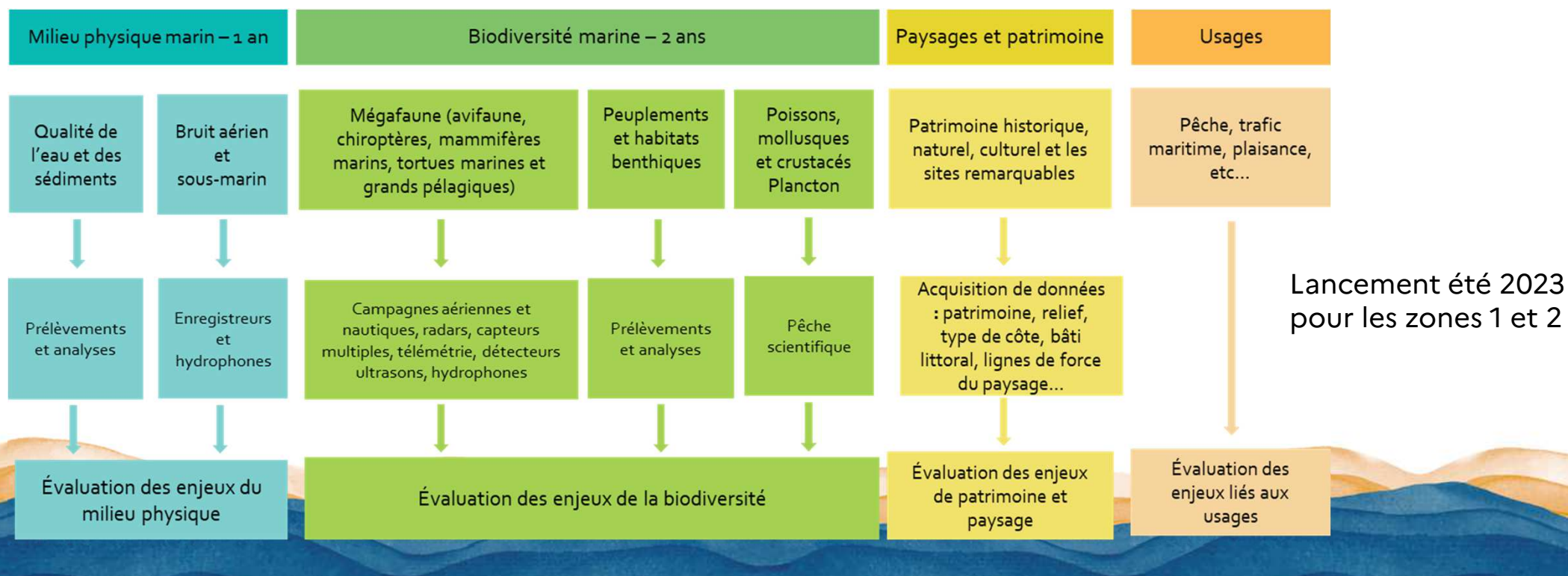
- **Géophysique et géotechnique** : étude réalisée printemps/été 2023, pour caractériser la nature et la qualité des sédiments, la bathymétrie
- **Etude métocéan et hydro sédimentaire** : étude en cours, pour caractériser les conditions météorologiques et hydro sédimentaires.
- **Etude d'atterrages** : étude en cours, pour caractériser plus finement les sites d'atterrage potentiels
- **Etude pêche et navigation** : étude en cours, pour caractériser les usages sur le plan d'eau et les risques associés
- **UXO DRASSM** : des relevés en mer et à terre à réaliser au printemps 2024 sur les corridors d'étude des liaisons sous-marines, pour caractériser le risque munitions non explosées et matériels archéologique



Les études environnementales menées par l'Etat – zones « parcs »

L'État va réaliser l'état actuel de l'environnement des zones définies dans la décision ministérielle avec le groupement **BRLi/Biotope**. Ce diagnostic permettra *in fine* de :

- compléter la connaissance environnementale de la zone ;
- fournir au(x) lauréat(s) les données qu'il pourra utiliser pour réaliser son évaluation environnementale et rédiger son étude d'impact.



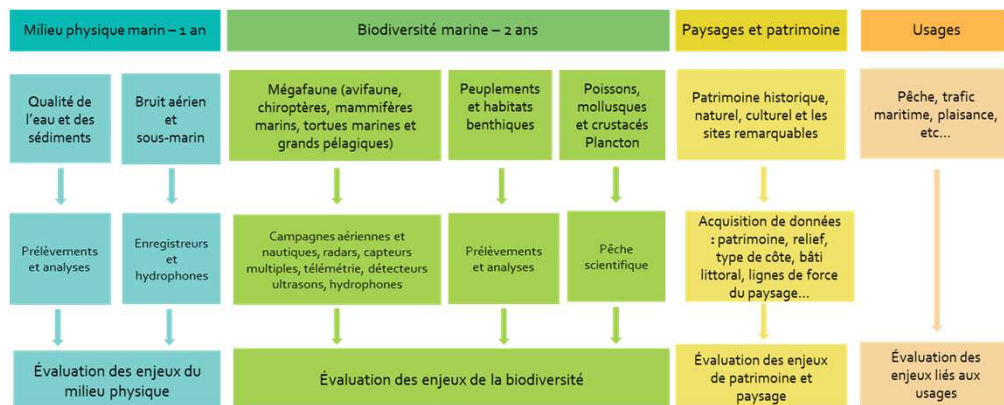
Calendrier prévisionnel des études en mer conditionné à la météo

Planning pour les zones d'études Parc

CAMPAGNES TERRAIN	2023						2024						2025															
	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O
Qualité de l'eau																												
<i>Sondes/ Prélèvements</i>					1		1			1			1			1			1			1			1			
<i>Moules</i>										Pose		Dépos																
<i>DGT</i>										Pose												Dépos						
Plancton																												
<i>Zooplancton</i>					1		1			1			1			1			1			1			1			
<i>Phytoplancton</i>					1		1			1			1			1			1			1			1			
Qualité des sédiments							1																					
Peuplements et habitats benthiques																												
<i>Benthos de substrats meubles</i>								1				1						1				1						
Poissons et méga-invertébrés																												
<i>Pêches scientifiques standardisées</i>					1		1			1			1			1			1			1			1			
<i>Sonar biométrique</i>					1			1			1			1			1			1			1			1		
<i>ADN environnemental</i>					1			1			1			1			1			1			1			1		
Acoustique sous-marine																												
<i>Déploiement et relevés des enregistreurs acoustiques</i>					Pose		Relève		Relève		Relève		Relève		Relève		Relève		Relève		Relève		Relève		Relève		Dépos	
Mégafaune marine, avifaune, chiroptères																												
<i>Expertises visuelles par bateau</i>																												
<i>Expertise digitale haute altitude</i>							1		1		1		1		1		1		1		1		1		1		1	1
<i>Expertises visuelles par avion</i>								1				1				1					1				1			1
<i>MAVEO</i>																x	x	x	x									
<i>Migration</i>			x	x+x					x	x				x	x	x												
<i>Bruit aérien</i>																												



Les études environnementales menées par RTE sur la zone de raccordement en mer



Les pêcheurs locaux contribuent aux pêches scientifiques



CAMPAGNES TERRAIN	2023							2024									
	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O
Qualité de l'eau																	
<i>Sondes/ Prélèvements</i>							Camp. 1 effectuée			1			1			1	
<i>Moules</i>											Pose				Dépose		
Plancton																	
<i>Zooplancton</i>							Camp. 1 effectuée			1			1			1	
<i>Phytoplancton</i>							Camp. 1 effectuée			1			1			1	
Qualité des sédiments											1						
<i>Benthos de substrats meubles</i>											1						
Poissons et méga-invertébrés																	
<i>Pêches scientifiques standardisées</i>							Validation des protocoles			1			1			1	
Ressources halieutiques des substrats sableux superficiels																	
<i>Telline</i>							3										
<i>Noisette de mer</i>							3										
Acoustique sous-marine																	
<i>Déploiement et relevés des enregistreurs acoustiques</i>							Pose		Relève		Relève		Relève				

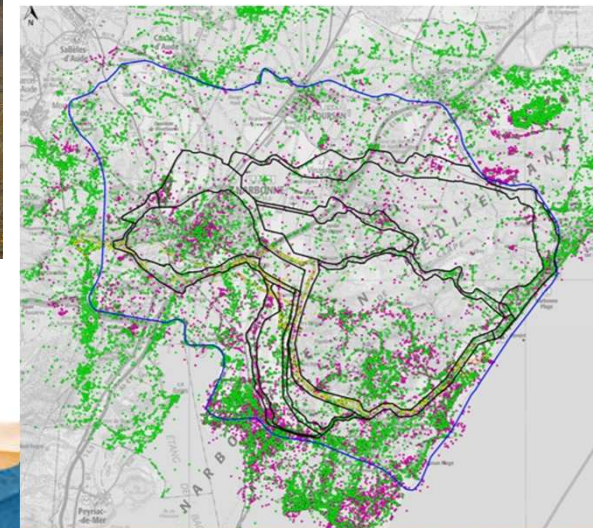
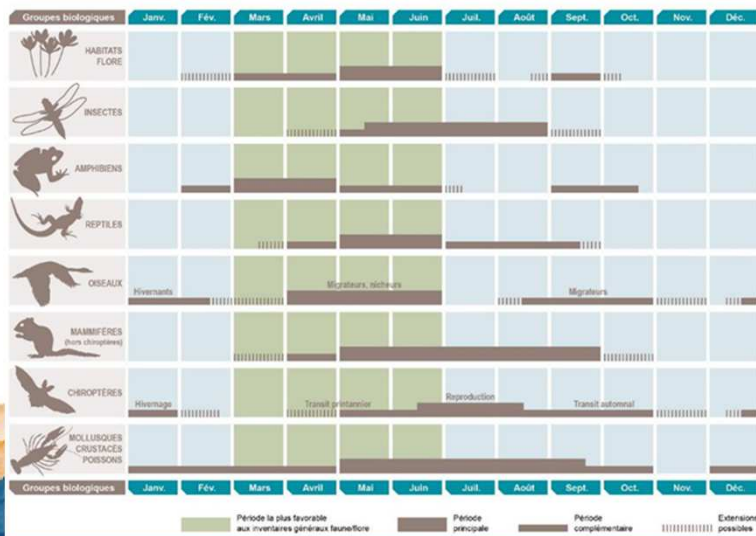
Les études environnementales menées par RTE sur la zone de raccordement à terre

Comparaison de fuseaux/variantes envisageables au moyen d'indicateurs (surfaces concernées,...)

- Analyse des zonages du patrimoine naturel et des continuités écologiques
- Analyse des données bibliographiques disponibles
- Analyse de la nature et de la qualité des milieux naturels (expertise terrain)

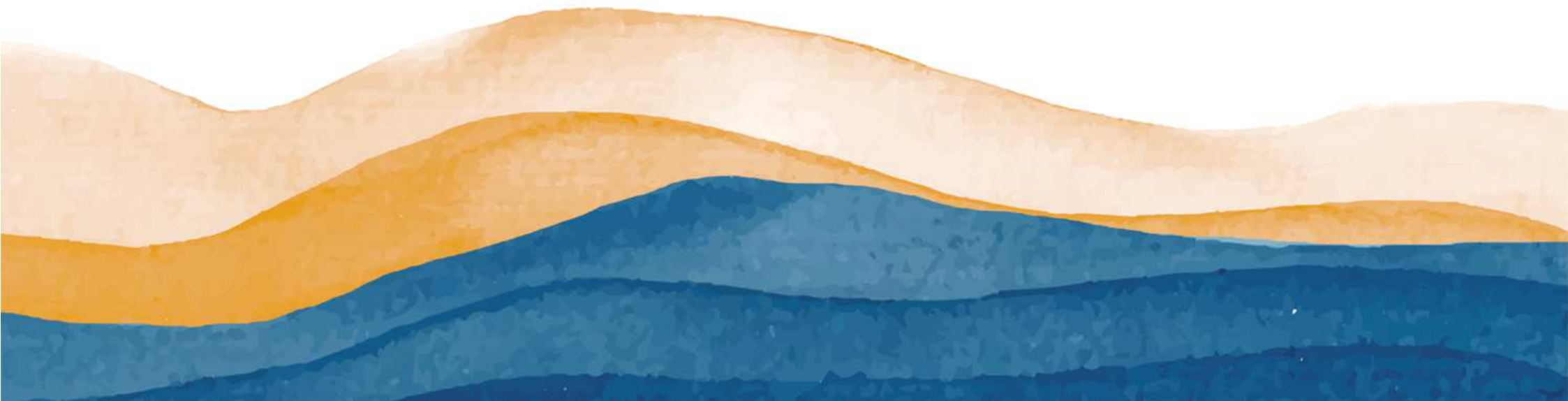
→ Aide au choix de la solution de moindre impact

→ Préparation de la phase d'inventaire sur le Parti de moindre impact retenu

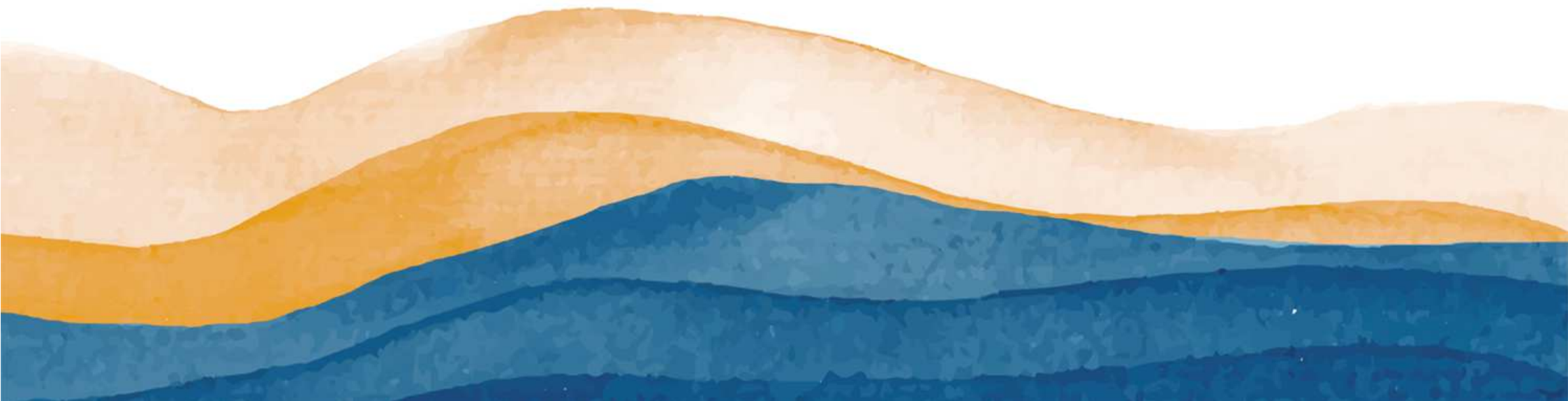


Calendrier écologique des groupes étudiés

Échanges avec les participants



3. La poursuite du dialogue avec le territoire



L'information du public par la maîtrise d'ouvrage

- ✓ La **concertation post-débat public** sur les projets se poursuit, sous l'égide des deux **garants nommés par la CNDP**.
- ✓ Plusieurs outils d'information du public ont été mis en place par la maîtrise d'ouvrage, et des actions en partenariat avec des acteurs du territoire ont été développées avec :
 - les Petits Débrouillards Occitanie et PACA : ateliers de sensibilisation lors d'évènements grand public ;
 - Sous la coordination du CPIE du Bassin de Thau : des ateliers informatifs et pédagogiques dans des médiathèques (Kimiyo) et des écoles (LABELBLEU et les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) d'Arles et de Montpellier) ;
 - Le bilan à date est détaillé ci-après :



Les petits débrouillards Occitanie – Zone 1

Date	Lieu	Format d'intervention	Nombre de participant.e.s
Samedi 13 mai 2023	Frontignan	Animation d'un stand sur la journée	30
Samedi 27 mai 2023	Narbonne	Science Tour	160
Dimanche 28 mai 2023	Lézignan-Corbières	Science Tour	100
Mercredi 7 juin 2023	Sète	Animation d'un stand sur la journée	150
Mercredi 14 juin 2023	Frontignan	Animation d'un stand sur la journée	100
Mercredi 21 juin 2023	Béziers	Animation d'un stand sur la journée	250
Samedi 22 et dimanche 23 juillet 2023	Mèze	Animation d'un stand sur deux soirées	150
Mercredi 28 juin 2023	Montpellier	Animation d'un stand sur la journée	200
Dimanche 20 août 2023	Montpellier	Science Tour	400
Mercredi 30 août 2023	Lézignan-Corbières	Animation d'un stand sur la journée	50
Lundi 25 septembre 2023	Gruissan	Animation d'un stand sur une demi-journée	100
Jeudi 28 septembre 2023	Narbonne-Plage	Science Tour	200
		TOTAL	1890

1890 participants

Les petits débrouillards PACA – Zone 2

Date	Lieu et manifestation	Format d'intervention	Nb
4 et 5 juillet 2023	Marseille – Assises de la Biodiversité	Science Tour	260
28 et 31 juillet 2023	Martigues – Fête de St Pierre	Animation d'un stand sur 2 demi-journée (1 médiateur)	90
15 et 16 Août 2023	Arles – Festival Arelat	Animation d'un stand sur 2 journées (2 médiateurs)	180
13, 14 et 15 octobre 2023	Marseille – Fête de la Science	Animation d'un stand sur 3 journées avec 1 médiateur	850
15 Novembre 2023	Miramas	Science Tour	60
8 novembre 2023	Marseille	Animation d'un stand sur 1 demi-journée avec 1 médiateur	35
			1475

1475 participants

Groupement CPIE et associations – zone 1 et 2

5 temps d'animation en médiathèque par l'association Kimiyo – 60 participants

Date	Description	Durée	Commune
30-août-23	Animation stand + atelier	3h	Port-la-Nouvelle (11)
16-sept-23	Animation stand + atelier	3h	Marseillan (34)
22-sept-23	Animation stand + atelier	3h	Martigues (13)
04-oct-23	Animation stand + atelier	3h	Nébian (34)
13-oct-23	Animation stand + atelier	3h	Agde (34)

1 temps d'animation événementiel par le CPIE Apiou – Territoires de Montpellier, le 7 octobre
Stand Journée de la Transition Energétique – Espace Lattara à Lattes - 50 participants au stand



Groupement CPIE et associations – zone 2

6 projets pédagogiques scolaires (2 séances par projet) **sur la zone 2 (PACA) par le CPIE Rhône Pays d'Arles**, [env. 25 élèves par classe], dont les séances se détaillent comme suit :

Date	Description	Durée	Commune	Lieu exact
18-sept-23	Séance 1 - classe de CM1	3h (matin)	Salin de Giraud	Ecole élémentaire Salin de Giraud
18-sept-23	Séance 1 - classe de CM2	3h (après-midi)	Salin de Giraud	Ecole élémentaire Salin de Giraud
21-sept-23	Séance 1 - classe de CM1	3h (matin)	Fos-sur-Mer	Ecole élémentaire Michel Gerachios
21-sept-23	Séance 1 - classe de CM1/CM2	3h (après-midi)	Fos-sur-Mer	Ecole élémentaire Michel Gerachios
28-sept-23	Séance 2 - classe de CM1	3h (matin)	Fos-sur-Mer	Ecole élémentaire Michel Gerachios
28-sept-23	Séance 2 - classe de CM1/CM2	3h (après-midi)	Fos-sur-Mer	Ecole élémentaire Michel Gerachios
03-oct-23	Séance 1 - classe de CM1	3h (matin)	Châteauneuf-les-Martigues	Ecole élémentaire publique Roger Salengro
03-oct-23	Séance 1 - classe de CM1	3h (après-midi)	Châteauneuf-les-Martigues	Ecole élémentaire publique Roger Salengro
05-oct-23	Séance 2 - classe de CM1	3h (matin)	Salin de Giraud	Ecole élémentaire Salin de Giraud
05-oct-23	Séance 2 - classe de CM2	3h (après-midi)	Salin de Giraud	Ecole élémentaire Salin de Giraud
10-oct-23	Séance 2 - classe de CM1	3h (matin)	Châteauneuf-les-Martigues	Ecole élémentaire publique Roger Salengro
10-oct-23	Séance 2 - classe de CM1	3h (après-midi)	Châteauneuf-les-Martigues	Ecole élémentaire publique Roger Salengro

Concierter les ouvrages de transport d'électricité

Objectif

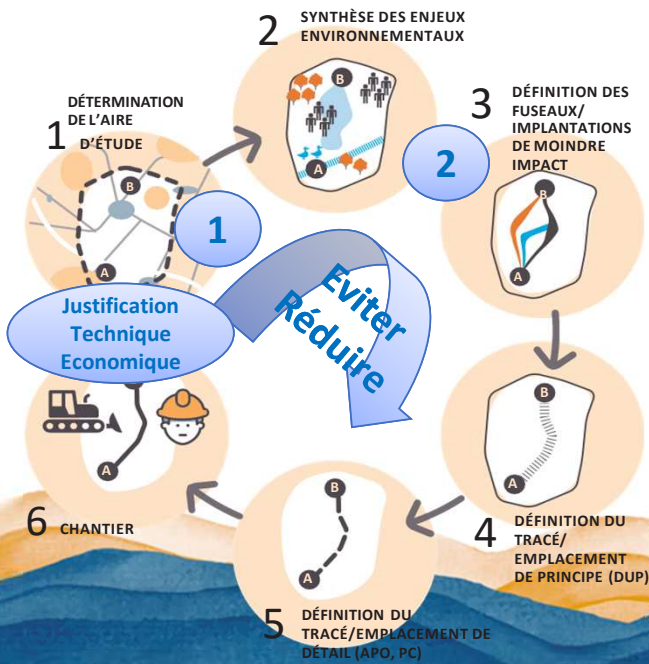
Réaliser une analyse technique, économique, environnementale et réglementaire et caractériser les avantages et inconvénients de différentes options et alternatives possibles.

- Une concertation spécifique, placée sous l'autorité du préfet et du ministre de l'Énergie
- Une concertation distincte et complémentaire mais coordonnée avec la concertation post débat public.
- Des réunions associant les services de l'Etat, les élus, les chambres consulaires, les associations et le maître d'ouvrage

s'articule autour de deux jalons :

1 définition du contour de l'aire d'étude

2 définition du parti de moindre impact dans lequel pourront s'inscrire les ouvrages de raccordement (liaisons sous-marines et souterraines, poste en mer et poste à terre)



RTE met à disposition du public sur internet une plateforme d'information et de partage pour :

- Informer sur le projet technique et les enjeux du territoire;
- Offrir la possibilité de déposer des remarques, suggestions ou questions en lien avec le projet

Des contributions qui pourront alimenter le choix du parti de moindre impact

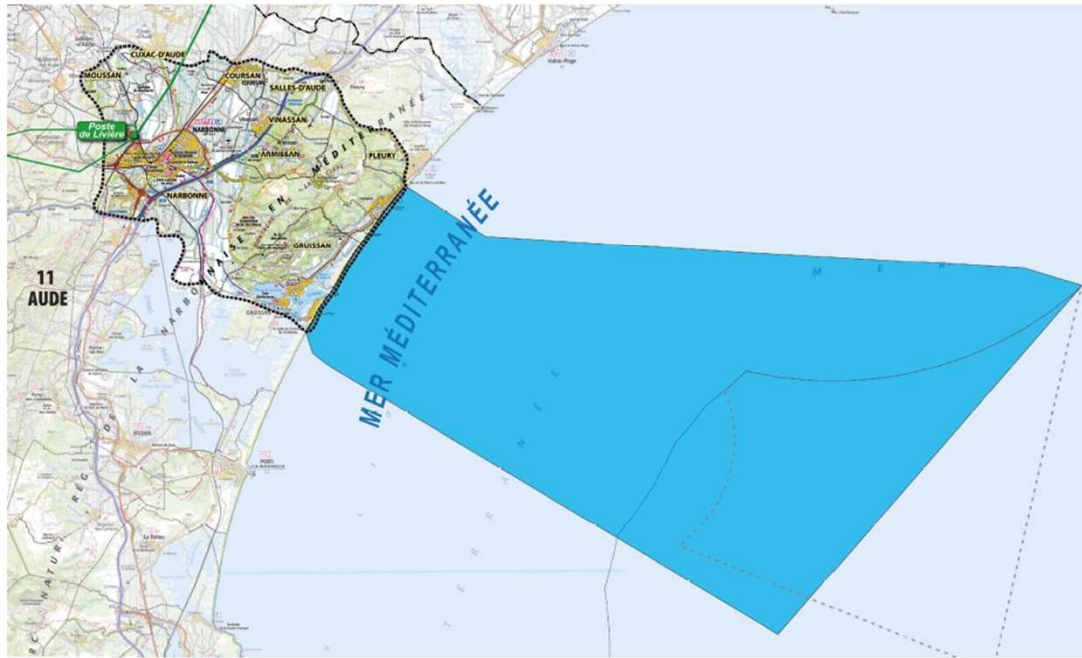


<https://rte.projectatlas.app/ao6-narbonnaise-pu>

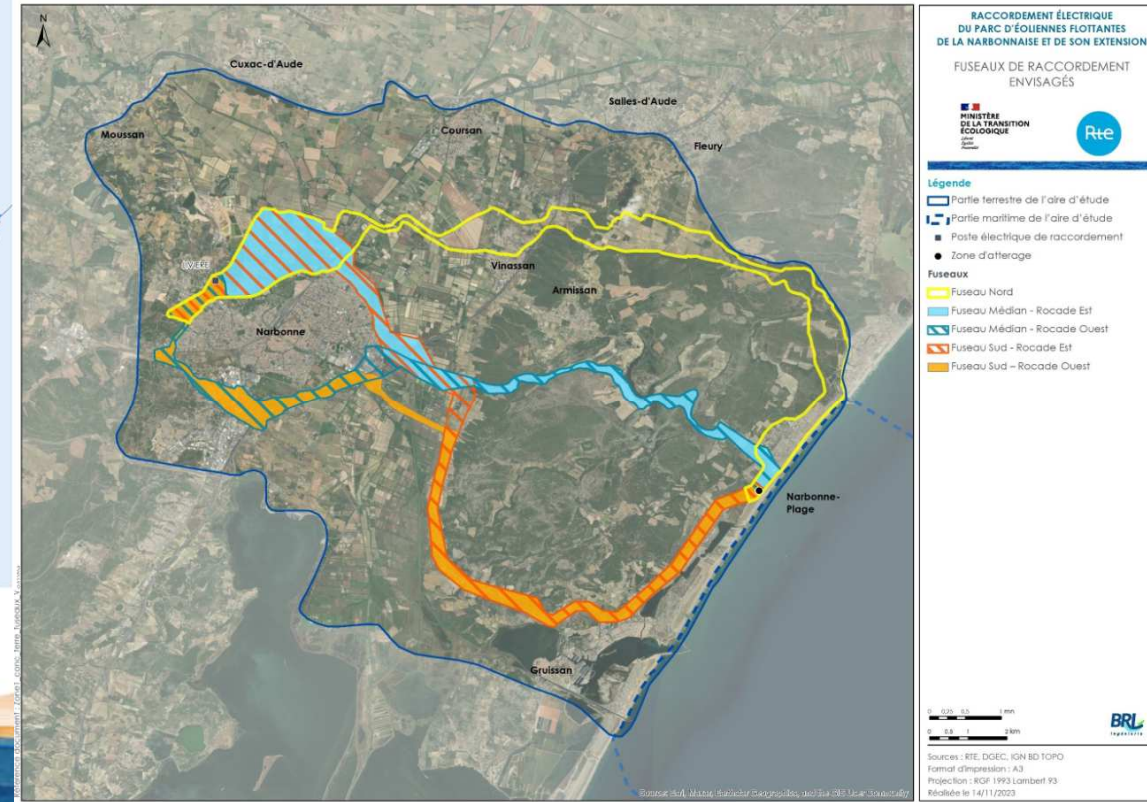
Concierter les ouvrages de transport d'électricité

AIRE D'ÉTUDE VALIDÉE PAR LE PRÉFET DE L'AUDE EN JUIN 2023 POUR LE RACCORDEMENT

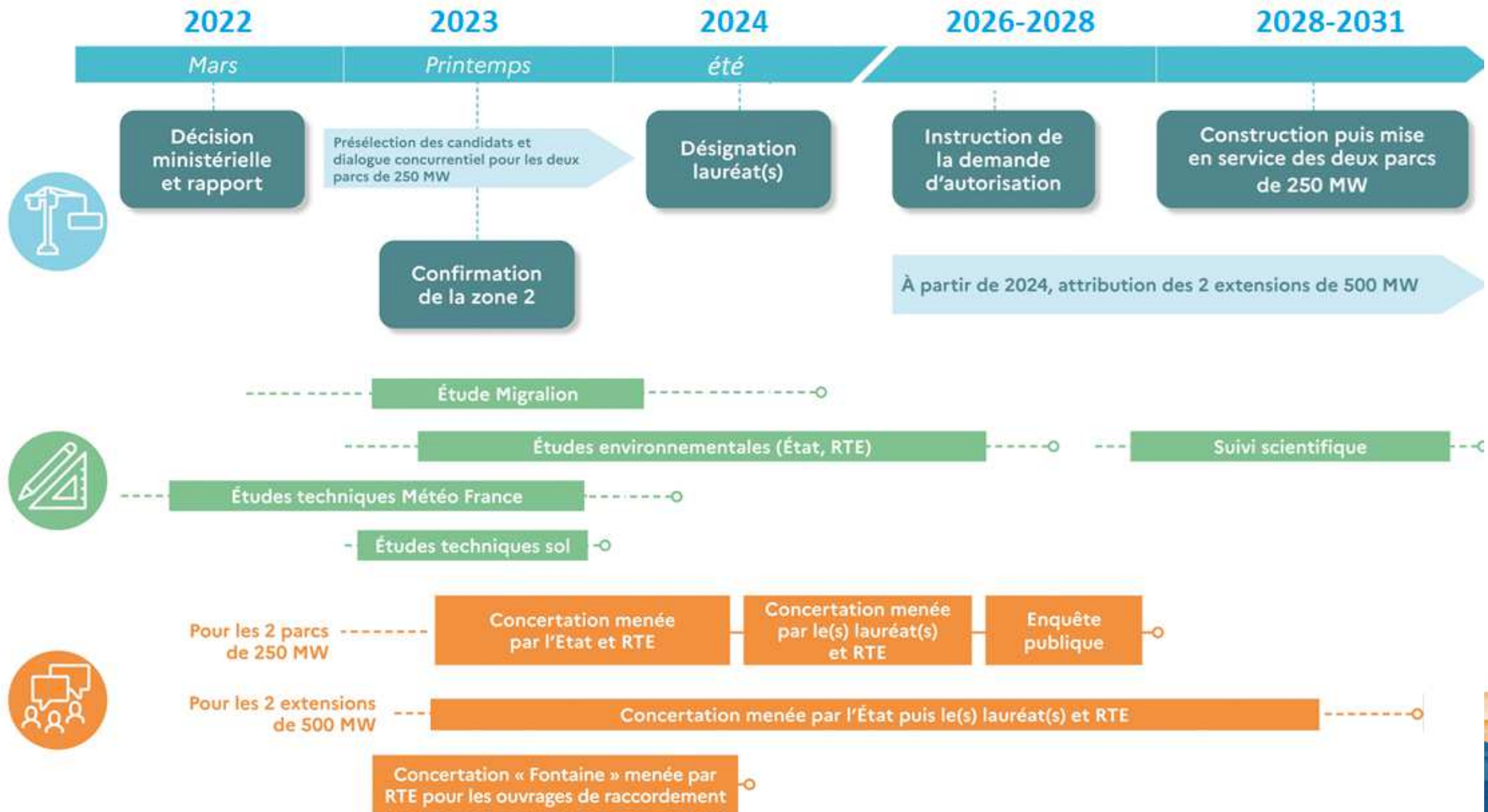
La 1^{ère} étape de la concertation Fontaine a précisé l'aire d'étude



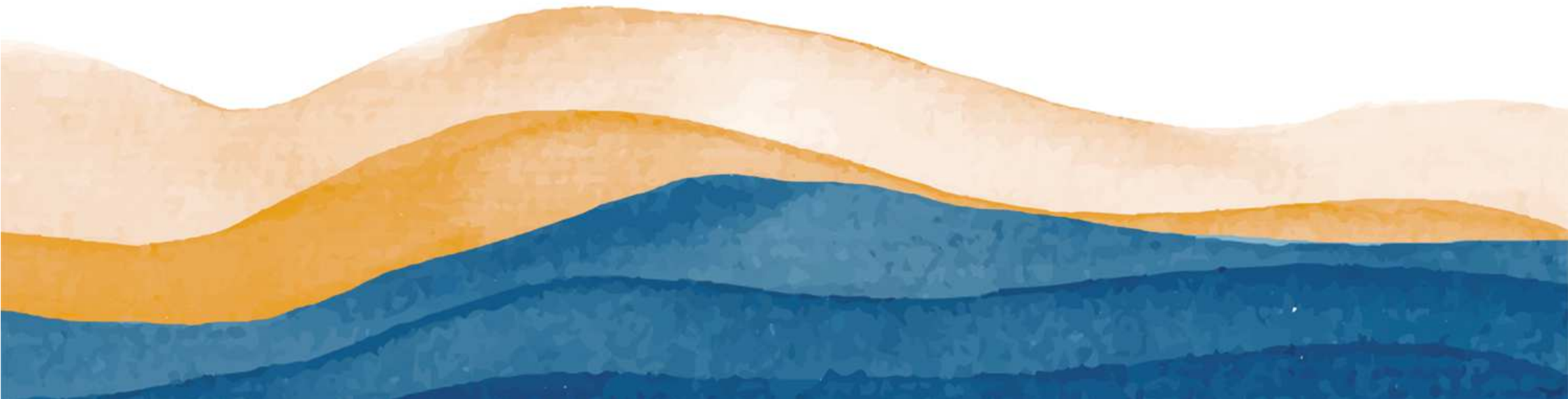
Analyse des fuseaux de moindre impact à terre



Calendrier du projet



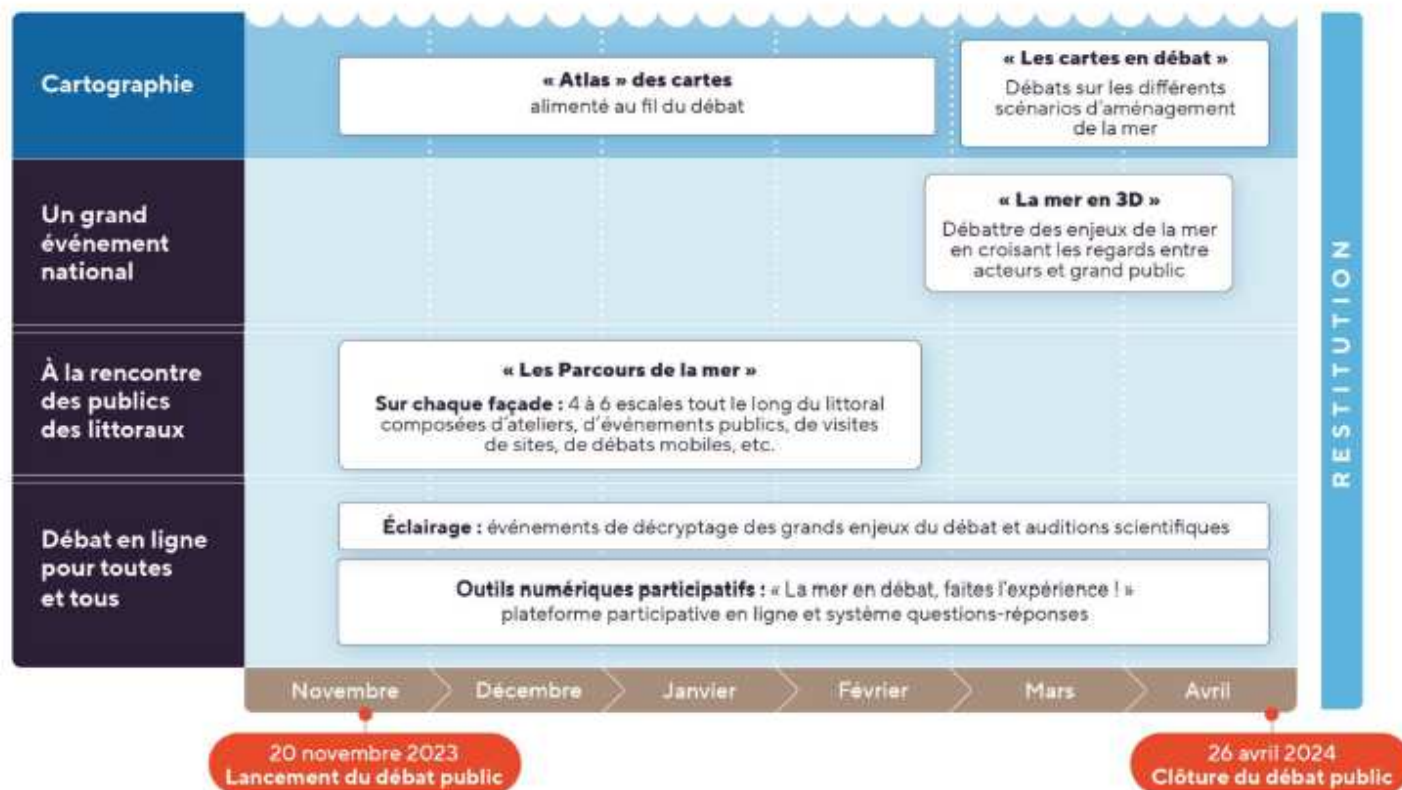
débat public « la mer en débat » organisé par la CNDP / planification de l'éolien en mer



Les modalités du débat

LA CNP

dp
DÉBAT
PUBLIC



Prochaines escales :

- **Escale 3 Montpellier-Sète du 16 au 19 janvier 2024**
- 18 janvier : session du Parlement de la mer dédiée au débat sur l'éolien en mer
- 24 janvier de 18 à 20h : visioconférence « Pourquoi et jusqu'où développer l'éolien en mer Méditerranée ? »
- **Escale 4 Perpignan – Narbonne – Port-la-Nouvelle du 7 au 9 février 2024**

Planifier l'éolien en mer à 10 ans et à horizon 2050

A l'échelle nationale, aider l'Etat et RTE à identifier **les zones maritimes prioritaires pour l'implantation d'éoliennes en mer et des zones terrestres et maritimes nécessaires à leur raccordement**,

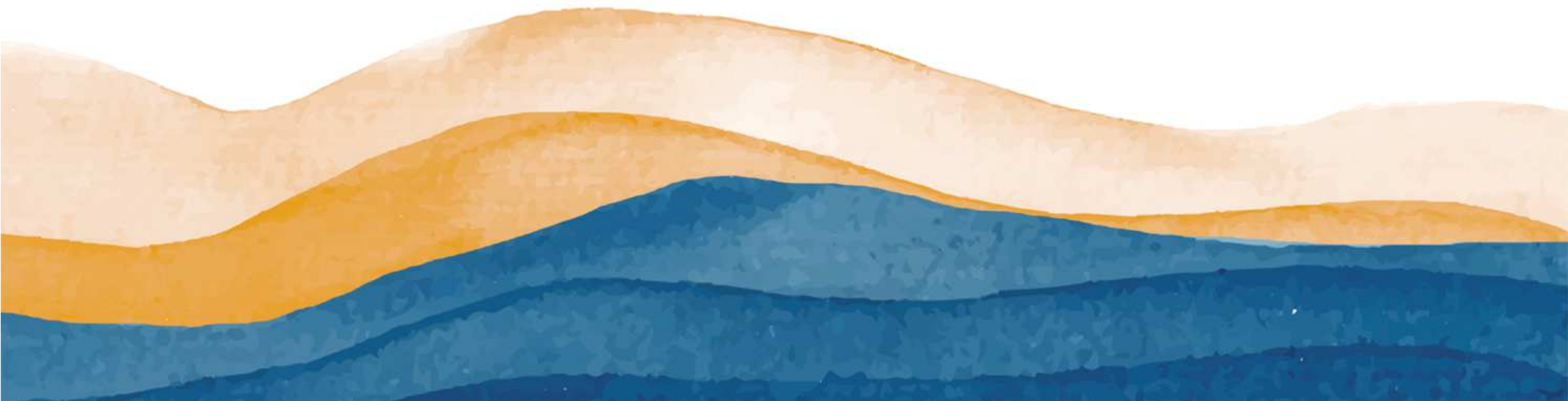
- à l'horizon 10 ans : au moins **15,5 GW** à identifier et à attribuer en plus des extensions déjà identifiées
- à l'horizon 2050 : environ **19 GW** supplémentaires à identifier et à mettre en service

Façade	Objectifs à horizon 10 ans de nouvelles capacités à attribuer (dont extensions déjà identifiées)	Objectifs à 2050 (comprenant tous les parcs déjà attribués, en cours d'attribution et extensions identifiées)	Capacités en développement ou attribuées (hors extensions)
MED	Entre 3 et 4,5 GW (dont 2x0,5 GW d'extensions)	Entre 4 et 7,5	0,6 GW

Zones propices au développement de l'éolien en mer à horizon 10 ans et à horizon 2050 / Méditerranée



Échanges avec les participants



Pour rester informé

Retrouvez toute l'information sur le projet et inscrivez-vous à la **newsletter** sur www.eoliennesenmer.fr



 @EolienMerMed

 dgec.a06.mediterranee@developpement-durable.gouv.fr

